



**NUMÉRO SPÉCIAL  
CONTRIBUTIONS AUX THÈMES DU CONGRÈS  
DE LILLE**

**CONTRIBUTIONS AU THÈME 1**

**108 sans nous !**

La FSU demande le retrait de la circulaire dite des « stages 108 h ». Il appelle à un boycott de la mise en place des stages en responsabilité.

Il appelle les collègues de tous les établissements (écoles, collèges, IUFM...) à ne participer d'aucune manière à l'organisation et l'encadrement des ces stages.

La FSU soutiendra les collègues face à toute tentative de pression et d'intimidation.

La FSU revendique pour les étudiants préparant des concours des aides sociales conséquentes.

Les trois contributions ont été adoptées très largement par le congrès de la FSU54 du 15 décembre.

Contribution de la section départementale de la FSU 54

**La succession des journées d'action est éprouvante et inefficace**

*J'adresse à Pour Info la motion adoptée dans mon établissement ; je pense que ces problèmes nous concernent tous et doivent être débattus par tous.*

Les personnels du collège Croix d'Argent ( Montpellier) réunis jeudi 17 décembre 2009 avec leurs organisations syndicales SNES-FSU, CGT Educ'Action, SN-FO-LC se félicitent de l'unité intersyndicale forgée autour de l'exigence d'abandon de la « réforme » du lycée présentée par le ministre Châtel.

Cette réforme, tout comme celle portant sur la maitrise des concours, s'effectue dans le cadre des 43 000 suppressions de postes depuis 2003, des 16 000 prévues en 2010.

Elle ampute les horaires disciplinaires, non seulement en histoire-géographie, mais dans toutes les disciplines (langues, mathématiques, sciences...), tout en maintenant des effectifs par classe élevés. Par ailleurs avec un tiers des dotations horaires affectées par établissement, que peut-il rester du baccalauréat examen national terminal, anonyme ?

La réforme va dégrader une fois de plus l'enseignement dispensé au lycée et elle met en cause les statuts des enseignants dont elle alourdit les services en multipliant les classes, supprimant les dédoublements, tout en introduisant des missions qui ne sont pas les leurs, au détriment des autres personnels dont les COPsy.

Cette réforme n'est pas amendable, pas plus que le décret portant sur les EPLE qui l'accompagne et aggrave la déréglementation dans les collèges. Elle est inacceptable et nous n'en voulons pas !

C'est pourquoi nous exigeons :

- le retrait des décrets portant sur la réforme des lycées et des EPLE,
- à nouveau l'abrogation du décret de juillet 2009 sur la maitrise des concours, et de sa circulaire d'application du 20 août,
- le maintien des garanties statutaires de tous les personnels, des décrets de 1950 pour les enseignants du second degré, du recrutement sur concours à bac+ 3 pour les certifiés, CPE, PE, COPsy..., bac + 4 pour les agrégés, l'arrêt des suppressions de postes et la restitution des postes supprimés.

Le ministre refuse d'entendre ces revendications et veut passer en force. Il a maintenu les décrets relatifs à la réforme des lycées à l'ordre du jour du CSE du 10 décembre.

Nous sommes tous persuadés que la succession de journées d'action est éprouvante pour les personnels et inefficace. Face à l'entêtement du gouvernement et la gravité des attaques, aujourd'hui pour nous c'est la grève jusqu'au retrait, dans l'unité des personnels et de leurs organisations syndicales, sur leurs revendications, qui peut faire plier le ministre.

Audrey Marc, élue PRSI au CDFN

## Organiser les refus pour avancer

Le texte préparatoire propose une analyse juste et sans appel des attaques néolibérales que subit le système éducatif dans son ensemble; il condamne avec force la « gouvernance » qui repose sur l'individualisation, les performances, le mérite, la mise en concurrence, en bref, qui fait de l'inégalité son fonds de commerce.

Il ne faudrait pas que la FSU s'en tienne à l'analyse, aussi juste soit-elle...

L'avenir s'annonce sombre, et il faut résolument anticiper les attaques, pour être à même de les combattre. La FSU ne peut plus se contenter d'acter quelques « concessions » de la part de ministres résolus à remodeler de fond en comble le système éducatif, à imposer le règne du mérite et de l'exclusion... Qui peut prétendre avoir « gagné » sur le lycée alors que la réforme Chatel, que la FSU rejette, n'est pas meilleure, loin s'en faut, de celle de Darcos ? ou sur les Rased alors qu'ils sont démantelés, ou pire sur la mastérisation alors que la réforme est unanimement contestée ? Nous avons, au mieux, gagné un peu de temps.

Nous avons, en revanche, manqué des combats, celui de la mastérisation entre autres, en laissant le Supérieur isolé l'an passé, alors que cette lutte nous aurait permis de constituer un vrai front fédéral contre le gouvernement ; nous avons, à force de faire passer des petits reculs pour de grandes victoires, perdu en efficacité. Le gouvernement agit toujours de même : il annonce un cataclysme pour ensuite ne mettre en œuvre qu'une catastrophe et nous considérons cela comme un recul de sa part... Cette position n'est plus tenable.

La FSU, ses syndicats dans l'éducation, doivent changer radicalement de posture et adopter un tour combatif : aujourd'hui, il

faut organiser le refus des mesures mises en place, et qui participent au démantèlement du système éducatif. La FSU doit dépasser la simple analyse et se doter de mandats clairs : le livret de compétences est à rejeter, comme le socle commun Fillon : la FSU doit en demander l'abandon ; même chose pour les évaluations CE1 et CM2, pour le B2i, la note de vie scolaire. Ce qu'on nous présente comme des modules d' « aide » (PPRE, Aide personnalisée, accompagnement éducatif) s'inscrivent dans une dégradation supplémentaire du Service Public: refusons-les. Condamnons les RAR qui ont signé la fin de l'éducation prioritaire, refusons le conseil pédagogique qui organise la gouvernance par l'autonomie, c'est-à-dire qui renforce les inégalités tout en asservissant les personnels... La liste est, malheureusement, plus longue encore.

La FSU risque -t-elle de s'afficher « contre tout » ? On sait bien que c'est faux : le texte du congrès avance des propositions et des revendications qui sont très justes (cf notamment III-3-6). En revanche, oui, il faut l'affirmer haut et fort, la FSU est CONTRE les mesures que propose ce gouvernement ! Doter la FSU de mandats clairs, c'est aussi proposer aux collègues des consignes de refus collectif qui les aideront, dans leur quotidien, à lutter sans se sentir isolés. C'est aussi adopter une posture syndicale de combat pour construire un réel rapport de forces : pour mobiliser les collègues, on ne peut pas faire miroiter des victoires qui n'en sont pas ; il faut prendre la mesure de l'adversaire, et s'engager résolument à le combattre.

Ecole Emancipée

## Formation des enseignants : la direction de la FSU doit exiger le retrait sans condition des décrets publiés et rompre la concertation avec le gouvernement.

Quel sont les enjeux de ce qu'il faut appeler la contre-réforme de la formation des enseignants ?

Avant tout, augmenter le service des néo-recrutés facilite l'objectif fixé par le gouvernement de supprimer 16000 postes en 2010. On peut d'ailleurs noter que la liquidation des IUFM en tant qu'entités administratives va immédiatement entraîner la suppression de centaines de postes supplémentaires. Substituer à l'année de stage post-concours 108 heures payées 3000 euros en deuxième année de master obéit à la même logique : il s'agit de retarder l'entrée dans le métier et de faire ainsi baisser les coûts salariaux, tout en créant à bon compte une armada de remplaçants. Et que dire du cadrage des dits masters ? La préparation aux concours y est réduite à quelques modules placés sur des maquettes qui doivent intégrer à la fois un parcours d'insertion professionnelle et la formation à la recherche. Certains s'étonnent que leur contenu n'intéresse guère le ministère ! C'est qu'au nom de l'élévation du niveau de recrutement, la « mastérisation » permet en réalité de déqualifier les futurs enseignants. En témoigne notamment la réduction du nombre d'épreuves aux concours de recrutement, qui n'est qu'une étape dans un processus visant, à terme, leur suppression pure et simple. Cette entreprise de déqualification est un levier pour attaquer les décrets de 1950 qui règlent le statut des enseignants.

C'est à cela, ainsi qu'à l'éclatement du statut des enseignants-chercheurs, qu'a tenté de s'opposer le puissant mouvement qui s'est déroulé dans les universités, au printemps 2009. En Mars, la direction de la FSU s'est dressée contre le mot d'ordre de retrait de la réforme ; et sous couvert d'en demander l'« abandon » s'est précipitée au ministère pour négocier sa mise en place. Dans la foulée, lors du CTPM du 28 mai, les représentants FSU se sont abstenus sur les projets de décrets concernant la « réforme de la formation », position qui fut perçue, à juste titre, par les personnels en lutte comme un véritable coup de poignard dans le dos.. De fait, les dirigeants de la FSU ont accepté de siéger dans les groupes de travail chargés de son élaboration. Quant à l'appel intersyndical à la journée de mobilisation du 15 décembre, s'il se prononce -bien tard- pour le retrait des décrets publiés, c'est seulement pour quémander « une remise à plat » qui permette de « réelles négociations ». Cela revient à s'inscrire dans le cadre fixé par le gouvernement. Au contraire, c'est le retrait inconditionnel de l'ensemble des textes que la direction de la FSU doit exiger, ce qui ne peut avoir de portée réelle que si elle refuse de participer à quelque concertation que ce soit.

Fabrice Galtier SNESup – Front Unique

## Élever le niveau de recrutement

Finalement, les infirmières de l'hospitalière ont obtenu la reconnaissance de leur recrutement à la licence et la catégorie A de la fonction publique.

L'élévation des qualifications est un mouvement de fond, général et continu. Dans l'éducation, le corps des professeurs des écoles est créé en 1989, alignant les instituteurs sur le statut des certifiés, avec recrutement à la licence. A l'inverse, les certifiés, les CPE, les COPSy, et les agrégés sont restés à l'écart pendant 60 ans de ce mouvement régulier. Pour exemple : les commissaires sont recrutés au master, alors qu'ils étaient à parité avec les agrégés à la libération.

Cette inertie dans le mouvement général d'élévation des qualifications crée un décrochage qui induit mécaniquement une dévalorisation des métiers de l'enseignement. Dans cette absence d'évolution, le nombre d'enseignants - et donc le coût correspondant - y est pour beaucoup. Le mouvement syndical n'y est pas pour rien : si le SNES revendique l'élévation du niveau de recrutement depuis la fin des années 60, le refus par d'autres de ces revendications est une des causes de l'éclatement de la FEN au début des années 1990. Depuis 20 ans, pour les enseignants, tout est figé : qualifications, carrières, rémunérations.

Pourtant, élever le niveau de recrutement, référence de positionnement dans la grille de la fonction publique, c'est d'une part reconnaître notre rôle social, lutter contre la paupérisation de nos métiers, défendre notre place dans la catégorie A, comme cadres concepteurs, et d'autre part bloquer les projets de mise sous tutelle par un encadrement pédagogique de plus en plus pesant.

## Un projet de formation des enseignant-e-s dans une perspective de transformation sociale

Face aux attaques multiples et multiformes contre l'Éducation, la FSU doit construire dans l'unité intersyndicale la lutte indispensable, centralisée et non pas dispersée ou morcelée, pour obtenir l'abrogation de toutes les lois, le retrait de tous les projets qui organisent le démantèlement du service public d'éducation. La FSU se doit aussi de contribuer à l'émergence d'un véritable projet alternatif, lisible et mobilisateur, pour une autre société et pour une autre école.

Contre la marchandisation et la gestion entrepreneuriale déjà en place dans les lycées professionnels, l'enseignement supérieur et la recherche, nous opposons le droit à un système éducatif réellement démocratique et à une éducation émancipatrice pour toutes. Aux trois voies de formation et aux filières, au dualisme scolaire, nous opposons un projet d'école unifiée par la nationalisation laïque, polyvalente et polytechnique sans orientation ni rupture jusqu'à la fin de l'actuel lycée, diversifiant les méthodes plutôt que les structures.

Il s'agit de faire en sorte que les élèves s'approprient les savoirs à partir d'un questionnement conduit dans un cadre collectif et coopératif, et non compétitif et sélectif, sous la direction de l'enseignantE, par l'utilisation entre autres du processus de "tâtonnement expérimental".

Cette ambition nécessite un haut niveau de formation professionnelle pour toutes, enseignantEs et non enseignantEs, de la maternelle à l'université, donnant accès au cours de la formation initiale comme au cours de la formation continue, aux avancées de la recherche universitaire, de la recherche pédagogique et de la recherche en didactique.

Nos métiers sont complexes, évolutifs, liés à des champs de l'activité humaine en continuels progrès : un professeur de Sciences et vie de la Terre formé aujourd'hui enseignera encore en 2050! Prolonger le cursus universitaire peut permettre de compléter la formation disciplinaire tout en y adjoignant des savoirs utiles (sociologie, philosophie de l'éducation, didactique et histoire des disciplines...). Cela peut permettre de généraliser l'initiation à la recherche et créer des passerelles entre métiers de l'enseignement secondaire et recherche universitaire.

A l'opposé du projet Darcos-Pécresse, le SNES revendique une élévation du niveau de recrutement qui place les différents concours de l'agrégation et des CAPES, CAPET après la fin du master, qui permette de pré-recruter les étudiants précocement pour que leurs études soient financées et valorisées pour la retraite et d'améliorer la formation professionnelle en alternance après le concours. Revendiquons une démocratisation des études supérieures par le développement de bourses sur critères sociaux, quels que soient les débouchés que visent les étudiants!

Le congrès de la FSU doit être l'occasion de ré-inscrire les corps enseignants dans le mouvement général et régulier d'élévation des qualifications.

Laurent Tramoni, Julien Weisz, SNES

Pour cela la FSU doit exiger l'abrogation de la réforme de "mastérisation" et revendiquer :

- des pré-recrutements à l'issue du Bac ouvrant droit au statut d'étudiant salarié, en lien avec un plan de recrutement pluri annuel ;
- des concours à l'issue de la troisième année de Licence, ouverts à tout titulaire d'une Licence, et venant après des Unités d'Enseignement optionnelles de découverte et de sensibilisation organisées au sein des parcours Licence ;
- l'autonomie complète des IUFM, tant à l'égard des universités qu'à l'égard des corps d'inspection et des hiérarchies, conçus comme des écoles professionnelles universitaires spécialisées. La formation dans les IUFM doit s'inscrire dans un cadrage national évitant l'atomisation des formations.
- deux années de formation professionnelle rémunérée après obtention du concours pour toutes les catégories d'enseignantEs, prévoyant une entrée progressive dans le métier et donnant lieu à une validation finale de titularisation ;
- une première année de fonctionnaire titulaire permettant d'articuler acquis théoriques et pratiques pédagogiques ;
- la reconnaissance pleine et entière d'un niveau de qualification à Bac + 5, comme c'est déjà le cas pour les écoles d'ingénieurs.

Raymond Jousmet  
Emancipation

# Reprendre le débat sur les enjeux du collège

L'installation du socle commun est en train de modifier en profondeur le collège en réduisant les savoirs et les ambitions pour tous –tes. Il faut dénoncer cette évolution, mais aussi mettre en débat des propositions alternatives.

L'accroissement des connaissances pose la question politique du choix de ce qui est à enseigner. Quels champs culturels ? Quelles disciplines ? Quels horaires ? Pour quels âges ? Quelle part de diversification ? Quelle prise en compte de « faits sociaux » contributifs d'une meilleure vie sociale et culturelle (les sports, la musique, les arts) ?

La question de l'appropriation des savoirs : comment les élèves les moins familiers avec les savoirs scolaires peuvent-ils/elles réussir au collège ? Comment réorganiser le temps scolaire, avec différentes modalités d'apprentissage ? Quelles transformations du collège pour répondre à ces finalités ?

Quelques pistes :

- **Les exigences de l'école et la redéfinition de la culture scolaire** : interroger l'organisation du système, son fonctionnement, l'orientation, les programmes et les contenus, les acquis et leur évaluation (socle), les formes de travail (rapport écrit/oral/pratiques, travail de groupe), le « temps élèves ». Faire reculer la confusion entre formation, orientation et sélection.

- **Le cœur de la classe** : faire accepter que ceux/celles qui ne comprennent pas l'école n'ont que l'école pour la comprendre. C'est au cœur de la classe que se « fabrique la valeur scolaire ». L'individualisation des parcours, les pratiques professionnelles génèrent aussi de l'échec. Pour réduire la « distance culturelle » d'une partie des jeunes avec l'école, il faut les analyser et doter les enseignants-es d'outils de com-

préhension et de transformation.

- **La formation des enseignant-es** : levier incontournable pour travailler sur nos modèles souvent implicites, analyser les situations d'apprentissage, penser une réelle démocratisation.

- **Le travail collectif des personnels** : sans alourdir le temps enseignant, permettre aux équipes un réel travail collectif sans lequel toute préconisation serait vouée à l'échec.

- **L'évaluation et la notation des élèves** : lutter contre le culte de la performance et du « mérite », les contrats d'objectifs, l'abandon de la carte scolaire, la « nouvelle gouvernance » qui installent la mise en concurrence des établissements. Refonder la notation qui se substitue trop souvent à une réelle évaluation des acquis et est perturbée par des phénomènes qui génèrent inégalités, injustices et incompréhension.

Le socle commun et le livret de compétences questionnent la fonction du collège du point de vue des acquis, et la fonction pédagogique de l'évaluation. La substitution des (micro) compétences aux certifications actuelles, peut entraîner tout le système vers une multiplication de procédures évaluatives déconnectant les acquis des disciplines, et affaiblissant le lien qualifications/diplômes/ emploi.

Le SNEP propose de travailler collectivement et simultanément sur tous ces leviers sans ignorer la question des moyens et des structures.

Il s'agit de faire des propositions pour que le collège ne soit plus le lieu où se révèlent les inégalités sociales mais celui où elles se réduisent.

Le collège actuel se nourrit des contradictions de la société : à la fois service public en charge de la formation de tous-tes et instrument de reproduction sociale inégalitaire... Il nous appartient de contribuer à dépasser cette situation.

Le secrétariat du SNEP

## D'une réforme à l'autre : Construction de deux segments de la formation initiale et refus de la démocratisation.

Notre contribution a pour objectif d'éclairer les enjeux autour des multiples réformes structurelles du système éducatif (du primaire en passant par le lycée et l'université) : la partition du système de formation initiale en deux blocs : une voie courte pour 50% d'une classe d'âge qui iront jusqu'au socle et une voie longue jusqu'à la licence pour les autres.

Dans le second degré, la réforme du lycée général et technologique prolonge du socle commun et des lycées professionnels : ces trois réformes sont en parfaite cohérence. Cette cohérence et sa logique doivent être clairement explicitées car le ministère prend bien soin d'en masquer les véritables enjeux.

Il s'agit pour ce gouvernement de mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne et notamment d'atteindre, sans le dépasser, le seuil de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme post bac ou autrement dit de construire une autre voie s'interrompant à 15 ans à l'issue de l'acquisition du socle, et pouvant être poursuivie en apprentissage ou « tout au long de la vie ».

L'école n'a désormais plus pour objectif la formation de citoyens cultivés, capables de comprendre le monde et de le faire évoluer, mais de fournir deux types de main d'œuvre pour les entreprises. L'une diplômée à bac +3 et au-delà et, l'autre qui ne disposerait en entrant dans la vie active que d'un bagage minimal.

C'est dans ce cadre qu'il faut penser toutes les réformes entreprises par le ministère. A la fois celles qui à l'évidence visent à limiter les formations en IUT, les bac pro, mais également celles qui modifient les contenus d'enseignement la réforme des programmes du primaire et celles du lycée qui cherchent à réduire les contenus formateurs et d'ouverture sur le monde.

Il ne s'agit plus d'éducation mais de « formation initiale » s'inscrivant dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Le socle commun correspond au premier stade de cette formation, le collège délivre la 1<sup>ère</sup> certification qui permet au jeune d'acquiescer ensuite d'autres certifications dans le cadre de la formation professionnelle. La loi

« orientation -formation » est parfaitement claire sur ce point. Il n'est alors pas étonnant qu'on attende des enseignants de cette « école du Médef » qu'ils « enrichissent » leur formation par des stages en entreprise. Dans cette conception de l'école, l'engagement de l'état se réduit, il s'arrête au mieux, il n'y a plus réellement d'élèves mais des salariés en devenir.

C'est dans cette perspective que la réforme du lycée opère une coupure avec le collège et un lien fort avec l'université. Elle oblige les élèves à se spécialiser dès la 1<sup>ère</sup> en vue d'une orientation en licence, le lycée n'étant plus qu'une antichambre des études universitaires plus courtes pour la majorité. En effet, la LRU et la réforme du LMD ne favorisent pas la poursuite d'études après la licence pour tous, mais renforcent considérablement les liens de dépendance entre l'université et les entreprises. Le « plan Campus » accentue la concurrence entre dix universités captant l'essentiel des fonds publics et les soixante autres : quelques universités seraient les pôles de compétitivité de dimension internationale, disposant des principales équipes de recherche, des meilleures formations et des principales écoles doctorales et les autres universités ayant comme mission, la formation du plus grand nombre au niveau licence.

Le projet de la FSU s'intéresse non seulement aux structures de cette école mais encore et surtout aux contenus, pratiques et finalités de ses enseignements. Nous avons à définir les missions et les moyens de cette école, de la maternelle à l'université, indispensable dans un monde ouvert, en mutation constante, à évolution rapide ; une école qui permet à chaque jeune de prendre part à l'évolution du monde, de devenir un créateur, non d'entreprise mais d'une société nouvelle.

Magali Espinasse Snes, Gisèle Jean Snesup, Yves Jean Snesup.

# Contre la mise en place des chefs d'établissement et des EPEP dans les écoles primaires

L'année dernière a vu un déferlement inédit d'attaques contre l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré et ses personnels. Les enseignants étaient prêts – ils l'ont montré – à engager un combat déterminé en défense de l'école publique. Mais les directions de la Fsu et du Snuipp ont refusé d'affronter le gouvernement, préférant se concerter avec lui avec le terrible bilan que chacun connaît.

Aujourd'hui, le gouvernement pense qu'il lui est possible de réaliser une transformation radicale des écoles primaires par la mise en place de chefs d'établissement dans les écoles. Depuis des années, les directeurs d'école ont été surchargés de travail. Pour l'essentiel, il s'agissait d'en faire les vecteurs de la politique gouvernementale auprès de leurs collègues. Au lieu de combattre les multiples aspects d'une politique scolaire qui sapait les bases mêmes de l'enseignement public dans le 1<sup>er</sup> degré, les directions des principaux syndicats se sont contentés de réclamer plus de moyens pour que les directeurs puissent mettre en œuvre cette politique. De ce fait, on a assisté au développement de certaines organisations corporatistes de directeurs, comme le *Groupe-ment de défense des idées des directeurs* (GDID), dont l'objectif essentiel est l'obtention d'un statut particulier qui correspond de fait à celui de chef d'établissement. Le gouvernement a compris tout le bénéfice qu'il pouvait escompter d'une revendication qui correspond à son objectif de placer un petit chef à son service dans chaque école. Repor-

té l'année dernière en plein mouvement lycéen, le projet de loi instaurant les établissements publics d'enseignement primaire (EPEP), est loin d'être abandonné. Cet automne, L. Chatel a déclaré, en substance à l'Assemblée nationale, que le changement de statut des directeurs d'école était le point de passage pour l'instauration des EPEP. A la suite du GDID, le SE-Unsa a manifesté son intention d'aller de l'avant dans cette voie à l'occasion de son proche congrès. Déjà, on a pu voir de quelle manière avec la loi LRU et la contre-réforme du statut des enseignants-chercheurs, le gouvernement a développé l'autonomie des universités et le pouvoir de leur président afin de casser le statut des personnels. De même, à la faveur du projet de contre-réforme des lycées, c'est le même objectif qui est poursuivi avec le projet de décret sur la modification des EPLE qui accroît le pouvoir des chefs d'établissement.

La responsabilité de la Fsu et du Snuipp est d'engager le combat contre l'instauration d'un statut de chef d'établissement dans les écoles et la création d'EPEP. Que la Fsu et le Snuipp refusent toute concertation sur ces projets et qu'ils contribuent à la constitution d'un front uni des syndicats enseignants pour en obtenir le retrait pur et simple.

Yves Ankaoua (élu du courant Front unique au Cdfn et au Cdfd 34)

## « Réforme » des lycées : il est plus que temps pour la FSU d'engager le combat, d'exiger le retrait, et de rompre les discussions avec le gouvernement.

Au CSE du 10 décembre, Chatel en faisant adopter la « réforme des lycées » et la modification du statut des EPLE a déclaré, « *je ne reviendrai sur rien* ». Il confirme ainsi qu'il n'y a d'autre moyen, pour obtenir le retrait de cette « réforme » que d'aller à l'affrontement avec le gouvernement. Cet affrontement est nécessaire vu les enjeux : tout le monde est d'accord, aujourd'hui, la « réforme » des lycées est un moyen d'économiser un volant de poste permettant de poursuivre la politique budgétaire engagée par le gouvernement. L'autonomie est un moyen d'exploser le cadre national des horaires, et les statuts des enseignants. Ce qui est en cause c'est une dévalorisation et une déqualification de l'enseignement pour les élèves. Il s'agit aussi de liquider un corps entier, celui des CO-Psyz, et d'alourdir la charge de travail des enseignants, en s'éloignant toujours plus de leur métier, et de leur matière, bref de mettre le doigt dans l'engrenage de la destruction des statuts définis par les décrets de 1950.

Cet affrontement est nécessaire, et il faut rompre avec l'orientation de confusion de la fédération et de ses syndicats : le 13 octobre, G. Aschiéri voyait dans l'annonce de la réforme par Sarkozy, la reprise d'exigences formulées par la FSU. Les représentants des syndicats se sont alors rendus à la convocation du gouvernement, jusqu'à ce que

celui-ci puisse rendre publique sa grille horaire, le 19 novembre. La FSU a appelé le 24 novembre à une journée de grève, notamment pour « une réforme ambitieuse » du lycée et non pour son retrait. Quant aux journées d'action du mois de décembre, sans appel à la grève, elles ne pouvaient avoir aucun effet ! D'autant que la direction de la FSU a accompagné jusqu'au bout la « concertation », y compris au CSE dont l'issue était connue par avance, reconnaissant de fait le cadre de la « réforme ».

Afin d'éviter une défaite mortifère pour les enseignants et leurs syndicats, il est temps, plus que temps d'engager le combat ! Or ce combat ne peut être mené que dans la clarté, bien sûr du mot d'ordre : retrait de la « réforme » des lycées, retrait du décret sur les EPLE, mais aussi de cesser en toute occasion de réclamer de « nouvelles discussions », discussions qui aboutissent toujours à la même conclusion ! La même contre-réforme des lycées. La fédération doit organiser la manifestation de toute la profession, à Paris, au siège du pouvoir pour exiger le retrait de la « réforme » Chatel.

Julien Barathon, Front Unique, secrétaire de S1 du Snes, membre de la CA académique de Clermont.

## Contribution du SNUEP

La jeunesse est la première victime de la crise économique et subit les contrecoups d'un marché de l'emploi fortement détérioré. Les politiques développées depuis plusieurs mois en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes sont loin de répondre à leurs préoccupations. Elles n'ont pour objectif que de satisfaire les besoins immédiats de certains secteurs en accélérant l'insertion professionnelle, au détriment d'une formation complète nécessaire à une insertion durable sur le marché de l'emploi.

La transformation néolibérale de l'école se traduit depuis une dizaine d'années par des attaques de plus en plus importantes contre l'enseignement professionnel, par la réforme du Bac Pro 3ans ou par la volonté de délester vers l'apprentissage les élèves les plus éloignés de la culture scolaire.

Le développement de l'apprentissage public, par la création de CFA académiques et la transformation des lycées professionnels en lycées des Métiers, est la nouvelle arme utilisée pour en finir avec le modèle de l'enseignement professionnel. Dans les années à venir, le développement de parcours mixtes (scolaire puis apprentissage) à l'intérieur du lycée des Métiers permettra de continuer la démolition du service public de la formation professionnelle initiale.

Le SNUEP considère la formation de tous les PLP (« généralistes » ou « professionnels ») comme fondamentale, et il tient particulièrement à

la garantie de professionnalisation des IUFM.

Si les finalités de la formation, le niveau de qualification et de recrutement doivent être identiques pour l'ensemble des PLP, l'entrée dans la formation doit pouvoir prendre en compte les particularités de l'enseignement professionnel (reconversion professionnelle, disciplines « métiers » sans réels parcours universitaires...). Ainsi, si l'admission peut se situer en fin de M2 pour l'ensemble des disciplines, on peut envisager une admissibilité qui pourrait être variable (de L3 à M2) en fonction des choix et des parcours des candidats : la formation doit permettre de les armer pour mieux faire réussir les élèves.

Combattre l'échec scolaire passe aussi par une gratuité réelle de tout ce qui est afférent aux études. Nous savons que ce qui décide certains élèves à aller vers l'apprentissage est le coût financier des études.

Le SNUEP estime que pour combattre l'échec scolaire, il est impératif de mutualiser les expériences pédagogiques aussi bien entre les 3 voies de formation du lycée qu'avec le collège. Le collège ne peut pas être laissé de côté, il doit être refondé afin de devenir un collège pour tous. La FSU doit se donner-là un vrai mandat d'étude.

Le secrétariat national du SNUEP

### Oui à la défense du service public territorial

Le service public est un facteur de cohésion sociale. Il fait une large place à la redistribution sociale et territoriale à travers ses principes :

- continuité et accessibilité des services rendus aux usagers,
- égalité de traitement,
- péréquation tarifaire,
- obligation de fourniture

Le service public territorial n'est donc pas simplement prestataire de biens et de services mais aussi producteur de lien social et de citoyenneté. C'est ce qui explique l'attachement des usagers à la notion d'un service public qui remplit ses missions d'égalité et de solidarité : la consultation citoyenne sur le statut de la Poste en est un exemple criant.

Dans le cadre de son offensive libérale, le gouvernement développe à marche forcée une conception de l'Etat qui obéit à une logique purement financière de réduction des crédits et de la masse salariale globale de la fonction publique, de transfert de certaines de ses missions soit aux collectivités territoriales sans leur en fournir les moyens financiers, soit au secteur privé pour l'aider à valoriser son capital. Ces projets sont mis en œuvre sans prendre en compte ni l'intérêt des usagers, ni celui des agents. C'est dans ces conditions par exemple que le gouvernement développe une politique fiscale articulée autour d'une baisse de l'impôt sur le revenu, seule imposition à caractère progressif, au profit d'une montée en charge des impôts locaux, qui ne sont pas proportionnels aux revenus. D'autre part il multiplie les baisses et exonérations de charges au profit du patronat la question de la réforme de la taxe professionnelle en est un exemple significatif. La Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOLF), votée par la gauche et la droite en 2002, permet d'opérer des transferts d'affectation dans le budget de chaque ministère et le budget de chaque service déconcentré de l'Etat. La « LOLF » est donc avant tout une machine à limiter les dépenses de personnel tant au niveau de l'emploi public que de la rémunération des agents. Elle fait peser, dans un contexte de restrictions budgétaires le poids

financier du fonctionnement des services publics transférés sur les collectivités territoriales. A titre d'exemple le Département de Seine et Marne a toutes les peines à boucler son budget 2010 et des collectivités n'ont d'autre choix que d'augmenter les taxes locales : jusqu'à 70% pour certaines !!! Cela crée une double injustice, d'abord parce que, faute de péréquation, la nature des impôts locaux est fortement inégalitaire, ensuite parce qu'elle conduit les collectivités territoriales les plus pauvres soit à exercer une pression fiscale plus forte que les collectivités les plus riches pour maintenir la qualité des services rendus aux usagers, soit à prendre en charge certains d'entre eux de façon dégradée. Ces inégalités et différences de traitement sont flagrantes en matière notamment d'action sociale, (le RSA ou l'APA par exemple) dont les coûts, avec la montée de la pauvreté liée au chômage et à la précarité, sont en constante augmentation. Aucun mécanisme sérieux de régulation entre les territoires n'étant prévu, ces inégalités ne pourront que devenir de plus en plus fortes et toucheront demain des domaines de plus en plus étendus : la culture, le sport, l'animation... Ces choix portent un coup sévère à la politique d'aménagement du territoire et à la cohésion sociale. Dans de telles conditions, l'égalité d'accès et de traitement des usagers constitue un vrai enjeu de société.

Les services publics locaux doivent permettre l'accès égal de chaque citoyen à des droits légitimes et essentiels sur tout le territoire. Ils doivent constituer également un outil de défense de l'intérêt du plus grand nombre et favoriser la cohésion sociale. A ce titre, ils doivent être un outil de mise en œuvre de choix de développement économique, social et culturel démocratiquement déterminés et jouer un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et la réduction des inégalités.

C'est dans ce contexte difficile que nous devons défendre les services publics seuls vecteurs réellement démocratiques pour l'accès aux droits sociaux de chacun d'entre nous.

SNUCLIAS/FSU

### Revaloriser les traitements, reconnaître les qualifications.

Ces exigences, la FSU les porte depuis sa création. Elle propose de conjuguer trois approches. Assurer à tous au minimum le maintien de leur pouvoir d'achat, c'est la revendication de la ré-indexation du point d'indice sur les prix. Reconnaître les qualifications exige de revoir la grille dans son ensemble, de réorganiser les différentes échelles de rémunération. Enfin, le traitement minimum doit assurer des moyens d'existence suffisants.

La politique menée par Eric Woerth développe les logiques d'individualisation, de la rémunération de la performance, individuelle ou collective, et s'appuie sur le recours aux heures supplémentaires. Dès lors la question posée au congrès d'approfondir la recherche de solidarités collectives est bien une réponse à ces orientations (thème 2, partie 4).

Le congrès devra actualiser les mandats de la fédération. Le pré rapport, s'appuyant sur les mandats que se sont donnés les syndicats concernés propose de fixer le minimum de traitement à 1600 euros mensuels nets.

2000 a été la dernière année couverte par un accord salarial dans la Fonction publique. La FSU n'en était pas signataire mais c'est cette date qui a été reprise en commun par l'intersyndicale de la

Fonction publique comme référence pour la valeur du point. Le pré rapport la reprend pour définir les mesures immédiates revendiquées et propose une valeur du point à 5 euros mensuels (brut). Le rattrapage des pertes accumulées depuis 1982 serait à traiter par les mesures sur la grille.

A titre d'acompte, la FSU revendique 50 points d'indice pour tous. En 1993, il s'agissait de 30 points. Conjuguée à la revalorisation du point, ces 50 points apporteraient une augmentation nette de 210 euros par mois. Faut-il aller au-delà ? Au risque de valoriser une mesure au détriment d'autres que nous jugeons incontournables, telles la nécessité de donner de l'espace à la grille (en catégorie C une promotion d'échelon peut n'apporter qu'un seul point d'indice !) et celle de repositionner un grand nombre de corps et cadres d'emploi dont les qualifications ont évolué sans que cela ne soit reconnu.

Les congrès départementaux doivent en débattre.

Anne Féray, SNES

# TouTEs précaires bientôt ?

Se mobiliser d'urgence pour une loi de titularisation sans condition !

Avec la précarité, le gouvernement dispose à la fois d'une main d'œuvre peu chère, taillable et corvéable à merci, et d'une arme pour attaquer les salaires de l'ensemble des travailleurEs et les statuts de celles et ceux qui en ont encore... C'est un puissant levier pour imposer sa politique de casse et de classe.

Les suppressions de postes sont facilitées par la "variable d'ajustement" des précaires, la lutte contre la baisse et l'individualisation des revenus se heurte à l'existence de salaires très bas pour le même travail, les mobilisations contre les réformes ou l'autoritarisme ont du mal à associer les non titulaires, plus fragiles et premierEs répriméEs...

La multiplication des types de contrats (vacataires, contractuelEs, CAE, AE, EVS, AVS, CDI...), de plus en plus précaires, de plus en plus de droit privé, rend la défense des statuts très difficile et les étudiantEs qui obtiendront un master d'enseignement mais pas le concours vont former un vivier illimité de non titulaires.

Tous les services publics évoluent dans le même sens que La Poste (fonctionnaires remplacéEs peu à peu par des précaires et des CDI, affaiblissement des luttes, privatisation) et la loi sur la mobilité parachève la casse du statut.

**Il faut que la FSU prenne enfin la mesure de la situation !**

La revendication d'un "*plan de titularisation rapide... selon des modalités et un calendrier adaptés à chaque secteur*" n'est pas du tout à la hauteur : les réponses partielles laissent courir la pré-

carité et concourent ainsi au démantèlement des garanties statutaires, professionnelles et sociales. Face au pouvoir, il faut un mot d'ordre unifiant et radical.

Celui de **titularisation immédiate et sans condition de concours de touTEs les précaires (en poste ou au chômage)** prend en compte la situation concrète de femmes et d'hommes dont le travail est reconnu par le fait même qu'elles/ils ont déjà été recrutéEs et il est aussi en adéquation avec notre conception des services publics.

Si nous voulons que ces derniers permettent de lutter contre les inégalités, si nous pensons que le statut des personnels est essentiel pour garantir leur universalité et leur indépendance, il faut imposer l'**arrêt du recrutement de non titulaires** et un **statut de fonctionnaire** donnant à touTEs les mêmes droits.

La titularisation des précaires peut se faire dans les corps existants ou, en cas de nouveaux métiers, par intégration directe dans des corps à créer (avec le souci d'une **unification** fondée sur les corps les plus favorables). Parallèlement, il faut continuer à exiger de nombreux recrutements par concours, seuls garants de l'égalité.

**En contribuant à mobiliser ensemble sur cette question titulaires et précaires, la FSU retrouverait deux principes du syndicalisme : la solidarité inconditionnelle avec les travailleurEs les plus attaquéEs, le renforcement de touTEs par la défense des plus fragiles.**

Catherine Dumont (Émancipation)

## Salaires, retraites : augmentation générale pour tous.

Si nous sommes attachés au statut de la fonction publique qui garantit l'indépendance vis à vis du politique, qui permet à ses agents de répondre aux missions d'intérêt général, qui garantit un ensemble de droits pour les personnels, nous revendiquons pour cela une politique salariale qui ne hiérarchise pas, qui permet à tous un déroulement de carrière complète et identique, à l'opposé des mécanismes d'individualisation et de division que met en place le gouvernement.

Des carrières cylindriques (c'est à dire que tout le monde commence au même indice et termine au même indice) répondent à cette exigence, ce que n'assurent pas les carrières pyramidales. C'est le sens de notre revendication d'abrogation du système d'avancement actuel au profit de l'avancement le plus rapide pour tous.

L'Ecole Emancipée avance des revendications uniformes qui permettent de limiter la hiérarchie salariale. Ce sont également des revendications unifiantes, parce qu'elles concernent tout le monde. En permettant les mobilisations engageant le plus grand nombre elles sont un gage d'efficacité dans la lutte. C'est le sens de notre refus d'une « revalorisation » d'une profession par rapport aux autres.

C'est le sens de la revendication d'une augmentation de 70 points d'indice pour tous soit à une valeur du point de 5 euros, une augmentation mensuelle nette de 350 euros. Cette revendication répond par ailleurs à l'attente des salariéEs, exprimée dans des études récentes sur les salaires.

Concernant les retraites, la loi Fillon de 2003 devait les sauver ! Nous savons qu'au contraire, combinée aux mesures Balladur de 1993, c'est une paupérisation des retraités qui est organisée avec un recul systématique des droits acquis selon les régimes.

Gouvernement et Medef n'entendent pas en rester là ! Le projet pour 2010, toujours au nom du même « sauvetage » prévoit une réforme structurelle et la mise en place d'un système unique par points de type assurantiel. Cela serait combiné à un nouveau recul de l'âge de la retraite. L'objectif reste le même : affaiblir la retraite par répartition pour qu'elle ne constitue plus qu'un filet de sécurité et développer progressivement la part de la capitalisation.

Face à cette menace, la responsabilité de la FSU consiste à réaffirmer ses revendications (37,5/60/75%) qui doivent être la base d'un rapport de force à créer avec les organisations syndicales qui portent les mêmes exigences. De même les retraités, doivent bénéficier d'une augmentation de leurs pensions équivalente à l'augmentation des salaires des actifs.

Ecole Emancipée

## Défense des statuts

Le Service public, la Fonction publique, sont avant tout des statuts obtenus de haute lutte par les fonctionnaires.

A ce titre ces statuts représentent un frein à l'exploitation au même titre que par exemple les conventions collectives.

C'est pour cela que notre capitalisme éperonné par la crise redouble d'attaques. La politique du gouvernement est orientée par cette nécessité : faire payer les travailleurs, réduire les frais des patrons.

A la lecture du thème 2, on constate que la politique du gouvernement est présentée de façon fragmentée, ne permettant justement pas de voir que nous avons affaire à une destruction généralisée des statuts.

Dans ces conditions les revendications apparaissent en dehors du temps et de l'espace.

Ainsi commencer par présenter les revendications par : *«le recrutement, la rémunération ne peuvent qu'obéir à des règles collectives»* (P.23), c'est nier la réalité de ce qui se passe : l'autonomie des établissements permet un recrutement local, la PFR éclate le salaire en 2 parts variables...

De même écrire : *«les instances consultatives, CTP et CAP ont vocation à favoriser une élaboration démocratique...»*. Alors que justement le CTP est un outil indispensable à une gestion décentralisée, et donc directement en concurrence avec la CAP, qui est qualifiée d'obstacle majeur pour entre autre, la mise en place de la loi Mobilité.

Celle-ci retire justement à la CAP la prérogative du mouvement organisé par corps (la plupart détruits par fusion). Elle remet en cause la séparation du grade, de l'emploi (en accord avec la PFR).

A la suite de la décentralisation, des restructurations (exemple la

carte comptable des EPLE), et des suppressions de postes, cette loi obligera à accepter les changements de postes sous peine de licenciement. Dans ce contexte la CAP n'a plus sa place ! Et le salaire au mérite est chargé de nous discipliner.

Dans ce contexte il est plus que douteux de réclamer une *«mobilité choisie»*, d'entretenir la confusion entre mobilité et mutation comme dans le dossier publié dans Convergences d'octobre.

Et quelle conclusion pour ce thème 2 ? Il faut organiser le combat pour mettre un terme à cette politique ? Non.

La FSU propose *«une ré-appropriation collective du travail par les agents sous forme de «projets d'établissement»*, et *«les CTP doivent être le lieu d'un réel débat»*, *«avec les personnels défendre et promouvoir des règles collectives de gestion»*.

Mais nous avons là toute la panoplie qui permettra de s'adapter à une gestion décentralisée, dans le cadre de l'autonomie des établissements, la référence aux statuts devenant de plus en plus formelle, avant de disparaître tout à fait !

Mais le gouvernement n'attaque pas de front, loi après chantiers de travail, il prend soin d'associer les organisations syndicales à sa politique.

Il y a une nécessité, pour nous armer, pour engager le combat, il faut une autre orientation. Celle-ci passe par la rupture avec le gouvernement, par le refus de discuter de chaque projet de loi. Un syndicat ne doit porter que nos revendications.

Patrice Aurand (élu FU CAN du SNASUB)

## Retrait des mesures RGPP, aucune suppression de postes

**Les revendications des personnels de la culture: retrait des mesures RGPP, aucune suppression de postes sont communes à l'ensemble des fonctionnaires. Le congrès de la FSU doit les défendre en réunissant les conditions du combat unitaire contre le gouvernement**

RGPP 1, RGPP 2 mais une seule et même politique déclinée administration après administration dans l'objectif suivant : régler la note des milliards d'euros offerts aux patrons et aux banquiers en postes de fonctionnaires supprimés, en services publics démantelés par le biais de restructurations et de fusions de services et d'organismes.

Véritable concentré de cette politique, le budget 2010 ouvrait la perspective d'un combat d'ensemble des travailleurs, fonctionnaires en tête, contre la RGPP et les suppressions de postes. En laissant passer ce budget sans combattre, les directions syndicales, dont celle de la FSU, portent l'entière responsabilité de l'isolement des personnels de la culture durant leur combat contre l'application de la RGPP aux établissements publics sous tutelle de ce ministère (Bpi, Louvre, BnF...).

A cet isolement mortifère s'est ajoutée la politique de l'intersyndicale culture qui a circonscrit le combat des personnels à la recherche d'un véritable dialogue social avec Mitterrand, permettant à ce dernier d'annoncer la constitution de groupes de travail, établissement par établissement, chargés d'établir avec les syndicats un diagnostic commun de la situation

"Je suis ministre du gouvernement, j'applique et je défends sa politique." Ces propos de Mitterrand désignent sans ambiguïté la cible à viser pour combattre la RGPP : le gouvernement lui-

même. La question posée à notre congrès par le retrait de la RGPP est donc celle de l'affrontement avec ce gouvernement. Cette question a été posée par les personnels de la BNF qui se sont adressés aux directions nationales des syndicats de la fonction publique pour leur demander d'organiser le combat d'ensemble des fonctionnaires contre le gouvernement et la RGPP.

Tel n'est pas l'objectif de l'appel à la grève dans la fonction publique le 21 janvier de la FSU, SUD et laCGT. Le communiqué commun ne revendique pas l'abrogation la RGPP, passe sous silence la réforme des lycées et celle de la formation des maîtres qui sont pourtant des réformes d'application de la RGPP à l'enseignement parlant de manière vague de "revenir sur toutes les réformes régressives"!(Il y en a qui ne le sont pas ?)

A l'opposé, la FSU doit se prononcer pour :

- le retrait des mesures RGPP, aucune suppression de postes
- le refus de toute concertation sur cette "réforme", en particulier le boycott des groupes de travail dans les établissements publics
- l'organisation dans l'unité d'une manifestation nationale au siège du pouvoir à Paris sur des mots d'ordre clairs : abrogation de la RGPP, de la loi de mobilité et de la réforme de la formation des maîtres, retrait de la réforme des lycées

Benoit Linqué, SNASUB BNF, Front Unique



### Vivre nu-e-s et libres

Il est une discrimination qui vise ceux qui souhaitent vivre le plus possible comme ils sont nés, « libres et égaux en droits » et nus.

Il ne s'agit pas promouvoir ici le naturisme mais d'attirer l'attention sur la répression contre ceux qui affirment par l'exemple que le droit à la nudité naturelle est une liberté fondamentale.

L'ancien code pénal réprimait l'outrage à la pudeur, notion très subjective et très relative : la définition de la pudeur et son application à la nudité totale ou partielle varie selon les cultures, dans l'espace et dans le temps. Le nouveau code est plus précis mais plus grave pour les naturistes. En effet, visant « l'exhibition sexuelle », il condamne aussi bien ceux qui aiment être en tenue de nature pour se promener, se baigner, pratiquer un sport, jardiner, lire, voire ne rien faire, que ceux qui se livrent à de véritables agressions visuelles à caractère sexuel. La peine encourue n'est pas neutre, ni financièrement ni sur le plan des risques pour un fonctionnaire.

La circulaire d'application prétend vouloir écarter les poursuites à l'encontre des pratiquants du naturisme dans des lieux autorisés, mais :

- Hors des espaces autorisés, le délit d'exhibition sexuelle est constitué du fait de la simple nudité, quels que soient l'attitude ou le comportement. C'est bien la nudité des corps qui est jugée obscène par elle-même, contrairement aux valeurs humanistes : « homo sum - nihil humani alienum a me puto ».

- Dans les lieux autorisés, des comportements agressifs pourraient ne pas être poursuivis : or si la nudité n'a rien d'obscène par elle-même, il existe des comportements obscènes s'ils sont imposés à des tiers non consentants ou à des mineurs.

- La nudité hors des espaces naturistes est passible de poursuites même dans des sites naturels vastes et dans des espaces privés visibles de l'extérieur. Le naturisme est un choix de vie et ses adeptes

n'entendent pas limiter sa pratique à quelques jours par an dans un centre autorisé. Être poursuivi pour avoir voulu vivre nu chez soi sans occluser toutes les ouvertures est une atteinte à la liberté individuelle.

- Cantonner la pratique de la nudité ordinaire aux seuls espaces « autorisés » comporte le risque de renforcer un courant qui n'a pas besoin de cela, la dérive communautariste.

- De nouvelles pratiques, comme la « randonneuse » et de nouvelles formes de manifestations comme les défilés « cyclonudistes » qui banalisent la nudité et visent le dialogue de ses adeptes avec l'ensemble de la société, sont interdites.

Cette répression sert aussi des intérêts commerciaux et de domination. Décréter la nudité des corps obscène est une façon de valoriser leur exploitation dans les différentes formes de pornographie et de voyeurisme payant (cabarets, presse et médias people et/ou pornographiques, sites web du même acabit, publicité, etc.). La prescription en matière de décence vestimentaire est aussi affaire de domination et de pouvoir. Toute norme pose la question de qui l'impose, au nom de quoi et pour servir quels intérêts.

Dans son congrès, la FSU doit se prononcer pour une évolution de la législation pour séparer clairement la nudité naturelle, liberté fondamentale, de la sexualité agressive qui doit être réprimée comme toute agression. Cette distinction est loin d'être impossible : en Europe même, les législations sont différentes et la simple nudité dans les espaces publics est acceptée dans plusieurs pays.

La FSU doit également prendre contact et rechercher des échanges avec le mouvement naturiste.

Jacques Agnes, Unité et Action, SNES

### A bas le grand emprunt Sarkozy Fillon !

Sarkozy a présenté le 14 décembre les grands axes de son grand emprunt sur fonds d'approfondissement de la crise économique. De quoi s'agit-il réellement ? Woerth, ministre du budget, l'indique sans ambages lorsqu'il explique « le financement des 35 milliards d'euros du grand emprunt "passe par moins de dépenses publiques" ». En d'autres termes, c'est un instrument visant à supprimer des milliers de postes par la « rationalisation » des postes dans la fonction publique : « Les charges d'intérêt de l'emprunt (seront) gagées sur une diminution des dépenses de fonctionnement de l'Etat, a expliqué M. Woerth.

Mais le grand emprunt, c'est aussi un instrument de privatisation - destruction de l'université et de la recherche. D'une part, il s'agit de financer quelques « pôles d'excellence », et d'instaurer ainsi l'université à deux vitesses, la majorité des étudiants étant déversés dans des « facs - poubelle » sans moyens. D'autre part par le biais des fondations on favorisera les financements mixtes avec les financements des patrons qui auront la main mise sur les formations. La même chose vaut pour la recherche. « les travaux de nos laboratoires vers les applications industrielles » (Sarkozy). Par ailleurs le « grand emprunt » vise à porter le coup de grâce aux lycées professionnels en inondant de subventions l'apprentissage patronal.

Si la direction de la FSU explique que le grand emprunt va « accroître les inégalités », elle ne se positionne pas nettement pour le retrait de celui-ci. On peut même lire dans son communiqué en date du 15 décembre que « les annonces en matière d'enseignement supérieur et de recherche montrent une forme de reconnaissance du sous-financement de ces secteurs » !!! Quelle reconnaissance ? La FSU, dans le même communiqué « exige » une « autre politique fiscale »... du gouvernement Sarkozy Fillon. De ce gouvernement complètement au service des intérêts des capitalistes ? Foutaise ! La responsabilité de la direction de notre Fédération n'est pas de faire des suppliques au gouvernement mais au contraire de combattre sa politique. Elle doit donc se positionner clairement face au grand emprunt,

arme à double tranchant : A bas le grand emprunt Sarkozy Fillon ! C'est cette position que devrait adopter le prochain congrès. C'est la position que défendra la délégation Front unique dans le congrès.

Olivier Rougerie, élu Front Unique au CDFN.

# Comment répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées ?

Le combat contre les discriminations passe par le refus d'une segmentation de la population qui vise à faire apparaître indistinctement retraités et personnes âgées comme un coût pour la société, du fonctionnement de laquelle ils seraient exclus.

Cela revient à méconnaître la nécessité d'une rémunération du travail, en rapport avec la qualification et le niveau de vie acquis, jusqu'à la fin de la vie et de fait à nier le principe de la pension de retraite comme rémunération ou traitement continué.

Les salariés devenus retraités, continuant d'être tributaires de la part de plus value consacrée à la rémunération du travail, et relèvent du même champ social que les actifs.

Le maintien de la dénomination associant «retraités et personnes âgées» de certains organismes, y compris publics, peut donc être remis en question, dans la mesure où sous prétexte d'intégrer la dimension «personnes âgées», ils amalgament des associations aux buts sociaux disparates, des fournisseurs privés de services à la personne et des organisations syndicales et négligent la référence propre au statut de retraités.

En revanche la spécificité des besoins des personnes âgées, au fur et à mesure qu'apparaissent les signes d'une perte d'autonomie, des difficultés liées à l'insuffisance des pensions et à leur retard par rapport à l'évolution économique globale du pays, requiert une meilleure prise en charge par le corps social tout entier.

Les Services publics sont une réponse aux besoins sociaux, en particulier à ceux des personnes âgées aujourd'hui particulièrement mal couverts, avec l'ambition d'ouvrir des droits nou-

## Alternative ou recul ?

Sur de nombreux points, le texte du thème 3 soumis à la discussion laisse perplexe.

### La capitulation devant l'Europe libérale

La FSU n'a jamais appelé à voter « non » au référendum sur l'Europe libérale. Le texte rejeté au référendum s'applique aujourd'hui. Cette Europe-là démantèle les services publics, achève la privatisation de l'énergie, des transports, mais la FSU ne remet pas en cause ses institutions. Elle aspire toujours à adhérer à la CES qui a activement fait campagne pour le traité de Lisbonne.

### Travail, santé, retraites, logement, transports, énergie, services publics

Ce sont sur ces terrains que les attaques ont été les plus violentes : généralisation de la précarité, licenciements, harcèlement au travail, remplacement progressif de la protection sociale par les assurances et les complémentaires privées. Comme la CGT, le texte parle de « *sécurité sociale professionnelle* », c'est-à-dire d'acceptation des licenciements et de la flexibilité. La FSU constate les reculs sans voir leur cohérence, sans opposer une logique revendicative, sans même exiger la socialisation de tous les secteurs privatisés ou livrés à la concurrence.

### Droits et libertés

Le texte a du mal à appeler un chat un chat et à parler de criminalisation des immigrés, des pauvres, des jeunes. On mesure les illusions quand le texte réclame une police « *respectueuse des personnes et de leurs droits* ». On est plus étonné de la discrétion de

veaux, et d'apporter des réponses globales.

Vu la décentralisation de nombreuses responsabilités sociales en direction des collectivités territoriales, il faut mettre en place un organisme et un cadre réglementaire nationaux assurant une **égalité de l'offre de services sur l'ensemble du territoire**, un cahier des charges prescriptif pour fixer les obligations de service public délégué ou en régie directe, un contrôle de l'effectivité de leur mise en oeuvre, une définition des besoins (transports, accessibilité, logements...).

La forme d'Agence nationale déconcentrée pourrait répondre à la double exigence de respecter le principe de libre administration des CT, et d'assurer la garantie d'égalité des droits des usagers sur l'ensemble du territoire.

Elle pourrait coordonner au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics lieux de vie, de prévention et de soins, les services d'aide à domicile, la mise en place des schémas gérontologiques, assurer le suivi des plans nationaux Alzheimer et Solidarité Grand Âge. Les emplois à créer pourraient relever pour certains de la Fonction Publique territoriale.

Gérée avec la participation de représentants élus des usagers et des personnels, elle pourrait au niveau déconcentré ad hoc comporter également des représentants des CT dans ses instances délibératives mais disposerait d'un budget accordé par l'Etat. Les structures existantes (CLIC, CODERPA...) pourraient subsister comme organes spécifiques des CT.

Jean-Paul Beauquier, Benedicte Vrain, Unité et Action Snes

la partie concernant le racisme. Quand plus de 10% des habitants de ce pays (Noirs, Roms, Arabes, Musulmans ...) subissent quotidiennement les discriminations au travail, au logement, à l'école et sont systématiquement réprimés par la police et la justice, cela mériterait une vraie riposte. Le silence sur « l'identité nationale » (qui n'est pas un « débat », mais une machine de guerre pour déclencher la haine) est, espérons-le, accidentel. Le texte parle de régularisation des Sans Papiers. Là encore, on veut espérer que la formulation durement arrachée aux congrès précédents (régularisation de TOUS les Sans Papiers) sera rétablie.

### International

Le texte évoque les « mauvaises » institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC) face aux « bonnes », l'ONU étant au-dessus de tout soupçon. Le rôle de l'armée française en Afghanistan ou en Afrique est évoqué avec prudence. Il ne s'agit pas de dire que cette armée soutient les pires dictatures corrompues et que son retrait doit être immédiat et inconditionnel. L'écriture du texte sur l'Afghanistan a soulevé des difficultés, des camarades pensant sans doute que l'armée française est un rempart contre l'obscurantisme. Enfin sur Israël-Palestine, la FSU a signé, il y a quelques mois l'appel au BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) contre Israël tant que durera l'occupation. Aucune allusion n'est faite à cette signature qui implique pourtant un vrai engagement de syndiqués. Encore un oubli malencontreux, c'est sûr.

Pierre Stambul (Emancipation-13)

# Changer le système, pas le climat

Le sommet de Copenhague s'est révélé être un véritable fiasco. L'échec des négociations et le refus des mesures palliatives telles qu'elles sont proposées doivent se traduire par la création d'un front large et uni exigeant la mise en œuvre d'une justice climatique mais aussi sociale, économique et politique. Il est nécessaire de développer une orientation syndicale en ce sens. Il s'agit de dénoncer la « Stratégie européenne de développement durable », comme le capitalisme verdi, préconisé par Sarkozy ou Obama qui prétendent rendre compatible la croissance illimitée, la compétitivité, la libéralisation du commerce, la privatisation de la planète et la préservation de l'environnement. Alors que c'est ce système fondé sur ces principes qui est en cause dans la crise écologique. L'humanité ne peut plus se permettre un nouveau cycle de croissance capitaliste, même keynésien. Le capitalisme suppose l'accumulation et la croissance illimitées, la marchandisation de la nature or il faut aller vers une forte réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, une réduction du temps de travail. Le capitalisme ne fera pas ça ou sous la pression d'un mouvement social qui menacerait son existence même.

Il faut dépasser les limites de l'idéologie environnementale « officielle » qui, derrière un prétendu consensus, dissimule des discours antagonistes et des discours de culpabilisation pour mettre en place des mesures aussi injustes qu'inefficaces - comme la taxe carbone- ou qui défendent de fausses solutions technologiques. Le nucléaire est une fausse solution : Quid des déchets radioactifs auquel aucune solution pour le stockage n'a été trouvée, sinon de reporter le risque sur les générations futures. En outre, cette source d'énergie

n'est pas viable à long terme. Aujourd'hui le nucléaire représente environ 3% de l'énergie consommée sur la planète, et même en multipliant par 10 le nombre de centrales nucléaires, on porterait au mieux ce taux à 40% de l'énergie produite mondialement, avec lequel les réserves mondiales d'uranium seraient épuisées en seulement 6 ans.

Il est essentiel que le mouvement syndical prenne ses responsabilités et développe sa propre orientation : dans l'élaboration de véritables alternatives économiques, sociales et écologiques et politique parce que on peut pas laisser les choix économiques, sociaux et environnementaux aux mains d'un oligarchie économique et politique, principale responsable de la crise actuelle.

L'urgence est de construire la mobilisation sur la crise écologique comme sur la crise sociale. Et l'enjeu c'est non seulement de mobiliser à l'occasion des manifestations comme à Copenhague (auxquelles le syndicalisme était très faiblement présent) mais c'est surtout la transcription des enjeux écologiques en luttes sociales. Pour être efficace, il faut mobiliser les salarié-es pour qu'ils soient les acteurs directs de la rupture écologique, il faut intégrer la lutte contre la crise écologique dans l'agenda de tous les acteurs sociaux – tout particulièrement des syndicats, dont la FSU- comme partie intégrante de leur engagement pour autre monde.

Ecole Emancipée

## Être ou ne pas être ... anticapitaliste

Qu'une organisation syndicale se pose la question des alternatives, on devrait s'en féliciter. Mais une fois de plus, le texte soumis à la discussion pour le congrès de la FSU concernant le thème 3 qui s'intitule pompeusement « *Pour des alternatives économiques, sociales et écologiques* » fait dans l'évitement généralisé : alternatives à quoi ? Discussion académique pour « réguler » ou analyse des ravages du capitalisme pour engager des luttes ? Que tire-t-on de ces vagues discours en termes de revendications, de syndicalisme de luttes, d'alliances, de solidarités ?

### Le mythe de la régulation.

Il aura fallu toutes les critiques des plateformes des congrès précédents pour que le mot « capitalisme » soit prudemment introduit. Mais il s'agit du « méchant » capitalisme globalisé, financiarisé et néolibéral. Il n'y a aucune caractérisation de ce qu'est le capitalisme : un projet cohérent politique et idéologique qui détruit tous les droits fondamentaux au logement, à la santé, à l'éducation ... qui met les humains en concurrence dans tous les domaines et transforme toutes les activités en marchandise. Sans le dire, le texte lui oppose un « bon » capitalisme moralisé qui se bornerait, grâce à la croissance à

produire des richesses. Un « bon » Etat régulateur et des « bonnes » institutions répartiraient équitablement ces richesses grâce à des services publics efficaces. Dans ce conte de fées, tous les mots qui fâchent comme « lutte des classes », « marxisme », « appropriation collective des moyens de production » ... ont disparu au profit de termes de novlangue comme « sécurité sociale professionnelle ». Drôle de monde où le patronat et les capitalistes croient totalement en la lutte des classes et sont décidés à la gagner en liquidant un à un tous les acquis sociaux arrachés dans les périodes précédentes, alors que les syndicats mythifient le « retour » d'un vrai partenariat. Ce refus de voir la cohérence du capitalisme a pour conséquence le refus de combattre frontalement la stratégie de destruction complète des droits qu'il entreprend à l'échelle internationale.

Bref, le texte introductif au thème 3 est davantage un texte d'accompagnement des mutations du capitalisme plutôt qu'un texte d'alternative.

Philippe Dubacq (Emancipation-44)

## Instaurer la démocratie économique, financer l'économie réelle

### Création d'un \$ supplémentaire

La lutte contre les patrons voyous qui délocalisent après avoir touché des aides publiques ou qui renient leurs engagements comme dans la restauration où la baisse de la TVA ne s'est pas traduite par la baisse des prix ni par l'augmentation des salaires et de l'emploi, nécessite de remettre en cause le monopole patronal de gestion dans les entreprises. La démocratie ne s'arrête pas à la porte des entreprises !

Parce que le capital est stérile et que seul le travail crée la valeur et la richesse, il est grand temps d'octroyer aux salariés des droits et pouvoirs nouveaux afin qu'ils aient leur mot à dire sur toutes les questions touchant à la marche de l'entreprise, y compris dans les choix les plus stratégiques.

Sans cette véritable révolution démocratique, il est vain d'espérer un quelconque changement dans la marche d'une économie capitaliste mondialisée, entièrement soumise au seul critère du profit et de la rentabilité financière à court terme.

### Création d'un \$ supplémentaire

#### Financer l'économie réelle, pas la spéculation

La crise actuelle montre l'ampleur des dérives auxquelles conduisent les logiques financières dictées par la mondialisation capitaliste. Les discours sur la moralisation du système ne sont qu'un rideau de fumée qui ne peut cacher le fait que tout continue comme avant. Il devient urgent d'imposer une autre utilisation de l'argent à partir de critères d'efficacité sociale et économique. La création d'un pôle financier public, sous contrôle démocratique, mettant en œuvre un crédit sélectif favorisant le développement de l'économie réelle (emploi, salaires, formation), serait de nature à répondre à cet objectif. Il pourrait se décliner à tous les échelons (du local au mondial) afin de permettre aux intéressés (entreprises, salariés, usagers), d'être partie prenante des décisions aux différents niveaux.

Alain Besse, Unité et Action, FSU33

# Crise du « productivisme » ou crise du capitalisme ?

18 millions de logements sont inoccupés aux USA suite aux expulsions des familles hors d'état de rembourser. Et Le Monde annonçait un véritable plan de destruction de ces maisons inoccupées quand ces mêmes familles sont condamnées à loger sous des tentes ! C'est cela, le capitalisme. Il produit trop non par rapport aux besoins sociaux (on manque cruellement de médicaments, de logements, de nourriture - un milliard d'hommes manquent de nourriture -), mais par rapport aux besoins solvables. Dans le même temps, le budget militaire américain est passé depuis 2000 de 294 Milliards à 675 milliards : une augmentation réelle de 71 %. Mais l'Etat américain même endetté demeure encore solvable pour le plus grand bonheur de l'industrie militaire.

Pour le mouvement syndical, pour la FSU, caractériser la crise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire comme la crise du capitalisme est de la plus haute importance pratique. Les textes d'orientation font le contraire. Certes le mot capitalisme est évoqué. On parle de crise « *du capitalisme globalisé et financiarisé et de la mondialisation néolibérale* ». Ce n'est donc pas le capitalisme lui-même qui est en cause, juste une perversion de celui-ci : sa « financiarisation ». On pourrait donc revenir au capitalisme de papa, ni financiarisé, ni globalisé, ni néo libéral. Cette thèse est inepte. Le développement monstrueux de la spéculation procède du capitalisme lui-même. C'est par incapacité à réaliser un taux de profit suffisant dans la production que des masses énormes de

capitaux s'investissent dans la spéculation. Vouloir débarrasser le capitalisme de la financiarisation sans toucher au capitalisme, c'est comme le médecin qui voudrait débarrasser le diabétique de la tendance à la gangrène sans s'attaquer au diabète.

C'est bien ce que fait la direction de la FSU à la suite de l'intersyndicale qui le 5 Janvier nous disait que « *les lois du marché ne peuvent pas tout* ». Il faut donc combler leurs « lacunes ». Ainsi l'intersyndicale proposait de mettre un peu de sparadrap sur la gangrène : négocier les plans de licenciements, le chômage partiel ; revoir les suppressions « aveugles » de postes dans la Fonction Publique – pour des suppressions « les yeux ouverts » sans doute ?.

Mais le pire est dans la phrase suivante : La crise « *montre l'épuisement d'une croissance « productiviste* ». C'est l'alignement sur les tenants de la « décroissance » dont un des représentants – le dirigeant Vert Cochet – proposait de supprimer les allocations familiales pour le troisième enfant. Faudra t-il bientôt condamner la revendication d'augmentation de salaires comme « productiviste » ? Il faut une autre orientation : celle qui, renouant avec les origines du mouvement syndical lui-même lui assigne comme fonction d'en finir avec l'exploitation capitaliste par la collectivisation des moyens de production. Ce qui commence évidemment par combattre le gouvernement Sarkozy Fillon !

Roland Michel, Front Unique

## Empêcher le naufrage de nos retraites en 2010

Alors que les effets dévastateurs programmés des lois Balladur (1993) et Fillon (2003) sont déjà largement visibles, le gouvernement veut poursuivre en 2010 sa contre-réforme des retraites. A ce jour, on ignore encore le rythme et les choix qu'il va faire : recul de l'âge de la pension à taux plein, nouvel allongement de la durée de cotisation ... ou modification complète du système pour imposer un dispositif par point (achat de points qui sont multipliés par la valeur du point à la date de départ en retraite comme pour les régimes de retraites complémentaires) ou par compte notionnel (compte fictif converti en rente lors du départ en retraite en fonction de l'âge de départ et de l'espérance de vie de la génération).

Ces systèmes, bien que reposant sur le principe de répartition, donnent l'illusion d'une capitalisation individuelle. Trompeurs, ils font croire qu'ils sont plus simples et transparents, alors qu'ils ne permettent pas de connaître le montant de la pension avant sa liquidation. Ils aggraveraient le caractère contributif et donc les inégalités sociales du système. Ils individualiseraient la retraite alors que celle-ci doit demeurer un dispositif mutualisé et socialisé. Ils reposent sur équivalence entre les cotisations versées et les pensions reçues à un moment donné, donc ne peuvent qu'aboutir à une lente érosion du montant des pensions. A terme, l'objectif du gouvernement est d'ouvrir aux sociétés commerciales d'assurance privée un marché pour compenser la baisse de l'ensemble des pensions.

Si le texte des rapporteurs (Thème 3 paragraphe II-2-3) rappelle

la revendication du droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% soit 37,5 annuités pour une retraite complète, il ne se positionne pas sur les projets gouvernementaux. Il serait incompréhensible que le Congrès de la FSU ne se donne pas les moyens d'engager une lutte unitaire avec des objectifs mobilisateurs et un programme d'action pour le public et le privé.

Il est très probable que le gouvernement n'annoncera rien avant le prochain rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, et surtout l'issue des élections régionales. Il tentera ensuite de trouver un accord avec la CFDT et l'UNSA qui listent déjà les points sur lesquels elles sont prêtes à céder du terrain. La CGT a tenu lors de son récent un congrès un discours plus combatif, peut être sous la pression de la base. La FSU doit s'impliquer massivement et contribuer à regrouper les organisations prêtes à agir sur des bases revendicatives claires et offensives.

Il est donc nécessaire que les organisations syndicales prennent dès maintenant l'initiative pour informer largement les salariés et diffuser des propositions alternatives, sous peine d'être réduites à une position défensive face au discours fataliste que vont tenter de nous imposer une nouvelle fois le gouvernement, le MEDEF et les médias. La question des retraites sera l'un des grands sujets sociaux de 2010 ; à nous de lui donner la couleur de l'espoir et de la combativité.

Les sections départementales FSU 59 et 62.

## En soutien à Alexis Mazza, salarié de CATERPILAR

La direction de CATERPILAR a formulé une demande de licenciement à l'encontre d'Alexis MAZZA, salarié de cette entreprise sur le site d'Echirolles.

Dans un rapport circonstancié, l'inspecteur du travail a refusé cette demande de licenciement.

Le congrès de la FSU Isère réuni à Grenoble le 18 décembre 2009 considère que cette demande de licenciement vise à sanctionner

un salarié qui n'a d'autre tort que d'avoir exercé ses droits syndicaux les plus élémentaires.

Accepter cette demande de licenciement constituerait une remise en cause de l'exercice même des libertés syndicales.

FSU 38

## Fin de vie : Un thème de congrès ?

Le 19 novembre dernier devait être débattue à l'Assemblée nationale une proposition de loi déposée par le groupe parlementaire SRC (socialiste, radical, citoyen), relative au droit de finir sa vie dans la dignité. Selon l'art. 1 «*Toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, peut demander à bénéficier, dans les conditions strictes prévues au présent titre, d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité*». La ministre de la santé n'a pas hésité à recourir à un artifice de procédure pour empêcher la discussion d'amendements et pour qu' intervienne un vote bloqué (326 voix contre, 202 pour) !

L'argument majoritaire est toujours le même : la loi Léonetti du 22.04.05 est bonne, mais elle est mal connue et mal appliquée. Pourquoi les pouvoirs publics n'ont-ils rien fait depuis bientôt cinq ans pour qu'il en soit autrement ?

Est-ce parce que cette loi met l'accent sur les soins palliatifs alors que – palliatifs – ils sont inadéquats dans nombre de situations et ne peuvent être dispensés qu'avec parcimonie, faute de moyens ?

- Est-ce parce que les directives anticipées du patient – qui n'ont pourtant qu'une valeur indicative – sont encore de trop ?

- Est-ce parce que le recours autorisé à un dosage plus élevé d'antalgique en cas de douleurs aiguës pourrait entraîner la mort ? «On doit supprimer la souffrance sans supprimer le malade» J.Léonetti le 03.12.08 (Le Monde.fr).

- N'est-ce pas aussi parce que la Loi Léonetti n'a pas la bénédiction des hiérarchies religieuses qui lui reprochent son

«ambiguïté» ? (cf. *Le soin des malades en fin de vie* – déclaration commune juive-catholique du 26.03.07 qui préconise «pour les malades chroniques hors d'état d'exprimer leur volonté» le maintien de l'alimentation et de l'hydratation par voie naturelle ou artificielle) !

Quoi qu'il en soit, le patient risque souvent de se trouver à court de solutions s'il entend garder jusqu'au bout la maîtrise de sa vie, sans s'en remettre corps et âme au pouvoir médical. Il peut certes se suicider (c'est un *droit-liberté!*), recourir au suicide-assisté (en se rendant par exemple en Suisse s'il en a les moyens), obtenir d'un tiers qu'il transgresse la loi ; s'il y a «*transgression, et que l'auteur assume cette transgression, il en rend compte devant le juge qui instruit, vérifie et classe l'affaire s'il s'avère que c'était la moins mauvaise solution*»(J.Léonetti dans La Croix – 29.10.08). Il suffisait d'y penser!!!

Le thème 3 du congrès nous invite dans sa 3ème partie à lutter pour le respect des droits et des libertés, pour l'égalité des droits.

- Existe-t-il aujourd'hui une véritable égalité des droits en matière de fin de vie ?

- Décider de la façon dont on entend terminer sa vie n'est-il pas un droit qui, pour s'inscrire dans un contexte sociétal à respecter, n'en est pas moins fondamental ?

Tout ceci mérite débat. Aux congrès départementaux et national de s'en emparer, le minimum étant que la motion de Marseille intitulée : «*Mourir dans la dignité : c'est un droit*» soit pour le moins reprise au congrès de Lille ! (Pourquoi pas en III-3.2.5 ?)

Roger Forget – SFR Manche

## Fiscalité environnementale ou société écologique ?

Le congrès de la FSU devra se pencher sur la question de la fiscalité environnementale. Si l'appréciation qu'on peut faire de la taxe carbone à la mode Sarkozy ne fait pas débat tant il est évident qu'il ne s'agit que d'un hold-up fiscal, la question, reste, sur le fond, entière : faut-il mettre en place une telle fiscalité ?

Jusqu'à présent, la FSU ne s'est penché que sur les contre-parties à envisager à la mise en place d'une telle fiscalité, afin d'éviter qu'elle ne prenne la forme d'une taxe inégalitaire de plus.

Mais le problème de fond n'est sans doute pas là. Si, effectivement, il convient de peser sur les comportements individuels pour limiter l'impact des activités humaines sur la planète, un tel poids ne pourra être efficace que s'il existe une alternative à la société capitaliste de consommation. Or, on ne peut que regretter que la FSU ne s'engage dans rien de tel dans son analyse.

Notre fédération, en l'état de sa réflexion, se contente de considérer qu'il suffirait d'une baisse de régime de notre consommation pour régler le problème écologique.

Sans vouloir trancher dans un débat complexe, c'est la question du modèle économique qui est en cause, bien plus que son fonctionnement.

La production de profits repose aujourd'hui non pas seulement sur la vente de biens, mais sur leur destruction rapide permettant de créer artificiellement une « demande » nouvelle le plus rapidement possible. Les critères de production, de conception et développement des biens manufacturés, sont précisément fondés sur le principe d'un usage intense sur une durée limitée. De ce point de vue, quelque coûteux que puisse être l'achat d'un bien polluant, le coût ne sera pas une barrière à l'achat si ce bien est nécessaire et surtout, s'il fait suite à la destruction ou l'obsolescence d'un bien comparable.

La fiscalité environnementale n'a donc de sens que comme une pièce d'un processus global visant à entrer dans une société écologique dans laquelle la consommation serait repensée dans ses modes autour de deux axes : tout d'abord, favoriser le collectif sur l'individuel, ensuite substituer une économie de mise à disposition à une économie d'acquisition.

Ces deux « révolutions » ne peuvent reposer sur la seule loi du marché, précisément parce que l'alternative à la consommation de masse n'est pas rentable et ne pourra l'être que de façon marginale. Les « incitations négatives » n'ont donc pas d'effet sur le marché : l'exemple des transports est flagrant. Il ne suffit pas de rendre plus coûteux les transports individuels (octroi ou multiplication des parkings payants, par exemple) dans les villes pour en réduire l'usage : il faut encore qu'il existe un système de transport en commun, donc un service public, capable de présenter une alternative pratique et efficace au transport individuel.

De même, passer d'un mode de consommation où l'on vendrait l'usage d'un bien et non le bien lui-même, de telle façon que chacun ait à gagner à ce que le bien soit le plus durable possible, le plus améliorable, le plus entretenu, suppose autre chose que de rendre l'acquisition du bien plus chère : il faut encore qu'il existe une alternative au mode de consommation capitaliste.

Les réponses au défi écologique nous renvoie donc à une autre conception de la société, non plus fondée sur la loi du profit et la destruction des ressources, mais sur le développement durable et raisonné. Une véritable « révolution ».

Hervé Le Fiblec, Unité et Action, SNES

# Pour briser l'étau qui étouffe le peuple palestinien: la FSU doit s'engager dans le boycott d'Israël

Un an s'est écoulé depuis qu'Israël s'est lancé, à Gaza, dans l'offensive la plus barbare depuis 1948 contre le peuple palestinien. Bilan: près de 1500 morts et des dégâts incommensurables. Le blocus autour de ce ghetto perdure; les armes chimiques employées continuent de faire des ravages.

Que s'est-il passé depuis? En Israël, a été élu un gouvernement d'égorgeurs, prêchant l'expulsion des arabes hors d'Israël, l'intensification de la colonisation et la « judaïsation » totale de Jérusalem. La mission Mitchell dépeçée par Obama a pleinement rempli son rôle: elle n'a abouti à rien, pas même au gel des colonies, mais a détourné l'attention de millions de travailleurs et de jeunes dans le monde entier. Washington continue de verser des milliards à Tel Aviv. Sarkozy, lui, a réaffirmé son soutien à Israël en recevant Netanyahu à Paris début novembre.

Qui peut encore prétendre que le martyr du peuple palestinien pourrait être stoppé par la « communauté internationale », par l'ONU, par l'Union Européenne, par la Maison Blanche ou par l'Elysée?

Depuis plus de quinze ans, les dirigeants du mouvement ouvrier se bornent à des suppliques à ces instances, au nom du « droit international » et du « processus de paix » organisé sous la tutelle des grandes puissances. La situation actuelle en Palestine vaut bilan: alors que les dirigeants nationalistes ont transformé leurs combattants en police des ghettos et reconnu le « droit » d'Israël à annexer 78% de la Palestine, Israël a poursuivi sans relâche massacres et colonisation. Situation dramati-

que à Gaza, parachèvement du « Mur de la Honte » en Cisjordanie, provocations à Jérusalem... L'« Autorité palestinienne » et le Fatah, eux, sont en miettes: les élections présidentielles prévues fin janvier ne peuvent même pas se tenir.

Le cancer de l'islamisme n'est qu'un sous-produit de cette situation: en Cisjordanie, les côtes de popularité cumulées du Fatah et du Hamas atteignent à peine le tiers des sondés. Le peuple palestinien est aux abois: il a besoin de soutien pour reprendre l'initiative. Le mouvement ouvrier mondial doit agir, briser l'étau qui étouffe les palestiniens.

Contre l'apartheid, dans les années 1980, de nombreux syndicats ont organisé le boycott de l'Afrique du Sud à tous les niveaux – économique, scientifique, politique et culturel. C'est aujourd'hui le syndicat des dockers d'Afrique du Sud qui montre la voie, en prenant position avec d'autres pour le boycott d'Israël. Le congrès national du SNASUB-FSU s'est prononcé dans ce sens: il revient au congrès de la FSU de reprendre cette position à son compte, de demander à la CGT et à FO d'en faire de même.

Les syndicats, associations et militants qui défendent cette idée sont poursuivis au nom de l'« incitation à la haine ». La direction FSU doit exiger sans délai la levée de toutes ces poursuites.

Yvon Breda, suppléant Front Unique au BDFN et au CDFN

## Retraites : refuser toute nouvelle dégradation

Le congrès national de la FSU revêt une importance toute particulière après celui de la CGT, qui s'est déroulé à Nantes du 7 au 11 décembre, et avant celui de la CFDT qui aura lieu en Juin.

Lors du congrès de la CGT, de nombreux délégués sont intervenus pour réclamer une orientation de la CGT « de lutte et de classe ».

Sur les retraites, de nombreuses interventions ont conduit à ce que soit adoptée la demande suivante : « *la CGT entend arrêter la spirale de l'allongement de la durée de cotisation que prévoit la loi Fillon* », demande qui ne figurait pas dans le rapport initial. La venue de François Chéreau, secrétaire général de la CFDT, prévue de longue date, a alors été décommandée. Cependant Bernard Thibault a maintenu sa demande de « *maison commune des retraites* » et sa stratégie unitaire avec la CFDT.

Mais quel accord est-il possible avec la CFDT sur la question des retraites et celle de la défense de notre statut ?

Notre congrès va se tenir à la veille de la publication du rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites). Plusieurs hypothèses circulent : recul de l'âge de départ à la retraite, nouvel allongement de la durée de cotisation, augmentation des cotisations, proposition d'un régime unique pour tous les salariés du public et du privé, avec un calcul de la retraite par points.

Dans ce dernier cas, cela signifierait l'individualisation des droits à retraite et, pour les fonctionnaires, la fin du calcul des pensions sur la base du salaire des 6 derniers mois.

Le régime de retraite de la fonction publique, inscrit dans le Code des pensions civiles et militaires, est un des éléments majeurs de notre statut et doit être défendu comme tel.

Le rendez-vous des retraites s'annonce comme l'enjeu majeur de l'année 2010.

Notre congrès doit rejeter toute perspective de nouvel allongement de la durée de cotisation et d'alignement ou de fusion des régimes de retraites de la fonction publique avec celui du privé sous le nom de maison commune des retraites.

Il doit reprendre à son compte le mandat voté au congrès de Marseille de 2007 de la FSU :

« *La FSU revendique, pour tous les salariés du public et du privé, le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités et exige l'abrogation des réformes Balladur et Fillon. Elle rejette les préconisations du COR. Elle se prononce pour le maintien de la répartition et réaffirme son attachement au code des pensions. Elle demande la réintroduction dans celui-ci de la péréquation et de l'assimilation* », ce qui s'oppose à une « *maison commune des retraites* », à un régime par points et à toute nouvelle dégradation.

Le Service à Compétence Nationale (SCN) créé par décret 2009-1052 du 26 août 2009 publié au journal officiel du 29 août 2009 est la reprise de la caisse unique qu'avait tenté de créer Juppé en 1995. Le congrès doit confirmer la prise de position du CDFN des 20 et 21 octobre 2009 qui apporte son soutien aux revendications exprimées par les personnels du service des pensions de La Baule et demande le maintien de ce service dont la suppression "porterait atteinte aux services rendus à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale."

Michel Lefebvre, élu PRSI au BN du SNES

## Défense du régime des pensions

Retraites : le congrès de la FSU doit se prononcer ainsi : « aucune augmentation de l'âge légal de départ en retraite ! Défense de tous les acquis ! Défense du régime des pensions de la Fonction Publique ! La direction de la FSU doit démissionner du COR ! ».

*« Je ne reculerai pas sur la réforme des retraites, pour tenir compte de l'allongement de la durée de vie, comme je n'ai pas reculé sur la réforme des régimes spéciaux ».* La déclaration de Sarkozy le 2 décembre a le mérite de la clarté.

C'est bien une nouvelle attaque contre les retraites que le gouvernement met à l'ordre du jour : liquidation de l'âge légal actuel (60 ans pour le régime général, 55 ans pour certains régimes particuliers), dégradation générale du taux de remplacement, baisse massive des pensions. La première étape de l'offensive, c'est le rapport que doit remettre le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) en mars prochain sur la mise en place du « régime par points ». Le régime par points non seulement pulvérise toute définition d'un âge légal de départ à la retraite (puisque chacun part en fonction des « points » accumulés en cours de carrière) ; mais encore fait disparaître la référence pour tout salarié aux salaires des 25 dernières années ou des six derniers mois (pour les fonctionnaires) pour le calcul du montant de la retraite ; enfin il fait disparaître toute garantie sur le montant de la pension : la valeur du point étant « variable » selon l'espérance de vie, la démographie... ou la situation économique (du capitalisme !).

Le système par points, c'est donc une arme de destruction massive de toutes les garanties existantes.

La moindre des choses est donc que le congrès prenne la position suivante: « A bas le régime par points, Défense des acquis en matière de retraite ! ». C'est à la FSU en premier lieu qu'il revient de défendre le régime des pensions de la Fonction Publique

Or à aucun moment le document proposé par la direction de la FSU ne se prononce clairement contre le régime par points. Et pour cause ! **Les directions syndicales sont depuis sa création, partie prenante du COR qui, rappelons le, a élaboré toutes les contre réformes des retraites depuis celle de 2003** (passage à 40 annuités dans la Fonction Publique, liquidation des régimes spéciaux, passage à 41 annuités) et qui s'apprête à nouveau à baliser le chemin de la contre réforme en devenir. **Est-il acceptable que la direction de la FSU continue à collaborer – avec les autres directions syndicales – à cet organisme ?**

Au contraire, la direction de la FSU doit annoncer qu'elle refuse de participer à la concertation par laquelle le gouvernement veut associer les directions syndicales à ses contre projets. Elle doit immédiatement quitter le COR et s'adresser aux autres organisations (en particulier à la CGT et FO) pour qu'elles fassent de même.

Thierry Faugier, élu FU à la CA du SNES  
de Clermont Ferrand

## Débouchés politiques

Des questions non traitées ou trop rapidement évoquées :

Les nouveaux seuils de représentativité découlant de la loi d'août 2008 poussent à des regroupements. Certains parlent à ce propos de pôle réformiste et de pôle révolutionnaire. S'agit-il d'une réalité ou d'une fausse opposition à dénoncer ?

Le rapprochement actuel entre CGT, FSU, Solidaires répond-il à cette vision ?

Un syndicalisme qui se proclame de « lutte et à visée transformatrice » perd-il son âme quand il négocie et signe parfois des accords avec un pouvoir qu'il n'a pas choisi ?

Face à un pouvoir issu d'une droite décomplexée, dure, inflexible, comment élever le rapport de force pour le faire reculer sur ses contre-réformes régressives ?

Quels rapports entre mouvement social et mouvement politique ?

Le mouvement syndical peut-il permettre d'obtenir des avancées sociales significatives sans l'existence de débouchés politiques ?

Création d'un § supplémentaire

Titre : Pas de grandes victoires des luttes sociales sans débouché politique

L'échec des luttes passées, malgré l'unité réalisée et des mobilisations d'ampleur, pose le problème des débouchés politiques des luttes et des rapports nouveaux qui doivent s'instaurer entre mouvement social et politique afin d'éviter des situations paralysantes et mortifères. Le partage des tâches et la méfiance réciproque ne sont plus d'actualité. Les pratiques d'instrumentalisation et de subordination font désormais partie du passé. L'impératif absolu d'élever le niveau du rapport de forces nécessite de travailler en commun, à partir de convergences fortes, à l'élaboration d'alternatives économiques et sociales crédibles répondant aux besoins et aspirations des populations, à l'action commune pour les faire aboutir.

Alain Besse, FSU 33

## Quelle "recomposition" syndicale ?

Selon les médias et les déclarations de divers responsables syndicaux, l'évolution du paysage syndical est inéluctable. Du coup, les syndiqué-e-s découvrent parfois dans la presse (et pas la presse syndicale !) des questions sérieuses qui - jusqu'à une date récente - n'étaient pas portées dans le débat à la base des organisations. C'est malheureusement le cas pour le rapprochement CGT/FSU qui est impulsé depuis presque un an maintenant.

Un autre aspect important est que les diverses tentatives de "recomposition" actuelles, résultent en fait d'un accompagnement de la loi sur la "représentativité syndicale" dans le privé, et dans le projet de loi résultant des accords de Bercy pour ce qui est du public. Dispositifs qui sont des armes pour le gouvernement, pour piloter la recomposition syndicale par en haut tout en portant atteinte à la capacité d'intervention du syndicalisme et finalement à son indépendance (par exemple l'ingérence dans les finances des organisations syndicales, ce que le mouvement ouvrier a toujours condamné depuis la loi de 1844).

Voici donc deux préalables (débat à la base entre syndiqué-e-s des organisations, refus de se situer sur le terrain de l'accompagnement des lois sur la "représentativité") incontournables pour toute perspective de recomposition syndicale... faute de quoi on n'aurait affaire qu'à des processus néfastes pour le syndicalisme.

Dans le même temps, rien ne justifie d'accepter un éparpillement syndical qui nuit considérablement à l'organisation unitaire du mouvement ouvrier. Il y place pour un vrai processus de (ré)unification syndicale, pour peut qu'il respecte les deux préalables ci-dessus, et qu'il se construise à partir des luttes. La perspective d'une confédération unique des travailleurs peut être une boussole, reposant notamment sur :

- l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et des pouvoirs religieux (*charte d'Amiens*).

- un syndicalisme de lutte s'inscrivant dans une perspective de rupture avec le capitalisme.

- la démocratie syndicale garantie entre autres par un authentique droit de tendance.

- l'existence de véritables structures syndicales interprofessionnelles regroupant sur une base géographique (sections locales, départementales...) tous les salariés, sur un mode de fonctionnement fédéraliste.

Il est évident que toute décision transformant les structures de la FSU nécessite au préalable l'organisation d'un débat impliquant tous les syndiqués, et la tenue d'un congrès portant cette question à l'ordre du jour.

Catherine Leger (SNES 94, Émancipation)

## Un euro pour les SD

Les dépenses incompressibles, la baisse des aides, l'augmentation des charges courantes et des charges liées à la publication, la multiplication des tâches fédérales de proximité, mettent en danger financièrement le fonctionnement des Sections fédérales départementales.

Le congrès de la FSU54 demande à ce que la part nationale versée aux SD soit augmentée de 1 / adhérent.

FSU 54



## Les femmes représentent la grande majorité de nos professions et pourtant ...

Contrairement aux partis politiques, il n'y a pas de faiblesse numérique des femmes dans nos organisations. En étant largement syndiquées, elles ont pris leur part aux transformations sociales dans notre secteur...

### Des obstacles socioculturels

Les relations femmes/hommes dans nos sociétés fonctionnent comme un ensemble de systèmes symboliques implicites qui régissent l'ensemble des relations et les hiérarchisent. Les stéréotypes et les visions dépassées du rapport entre les sexes perpétuent, sans que chacun-e y prenne réellement garde, des organisations et des modes de pensée sexués. Les lois ont mis en place l'égalité de droit mais pas de fait, et pour la plus grande majorité des femmes, articuler vie privée, vie professionnelle, vie syndicale restent une épreuve.

La politique des quotas c'est reconnaître que certains groupes, minoritaires ou discriminés, doivent pouvoir être représentés pour être entendus.

La parité c'est admettre que les femmes sont à même de représenter, comme les hommes, la société et pas seulement leur genre d'appartenance.

La parité, permet que les femmes –moitié de la population- accèdent pleinement au statut de citoyenne. C'est reconnaître un juste principe de démocratie.

### Faire advenir ces nouvelles représentations ?

La composition sexuée des syndicats nationaux, est extrêmement variée. Imposer la parité au SNICS (90% de femmes), et au SNCS (peu de femmes), n'est pas réaliste. Chaque organisation se doit d'étudier finement la composition du milieu qu'elle syndique afin de prendre les décisions les plus adaptées à une meilleure représentativité. Le nombre de femmes dans leurs instances se doit de tendre vers la représentativité réelle de leurs syndiqué-e-s.

Même si dans un certain nombre de syndicats nationaux on note des évolutions positives, les statistiques sexuées des secrétaires départementaux FSU indiquent une faible participation des femmes :

21 femmes (co)SG en 2009 pour 85 hommes. Les statistiques entre 2007 et 2009 permettent de vérifier que les SD sont de plus en plus collégiales (18 départements contre 8 en 2007) ce qui contribue à une meilleure présence des femmes.

Par ailleurs, rien n'empêche les tendances de respecter la parité dans toutes leurs représentations.

Une étude dans un des syndicats de la FSU, élaborée en 2006 et 2007, confirme qu'à responsabilités égales, les femmes « consomment » moins de décharges, quelle que soit la responsabilité assumée (secrétaire ou trésorier-e). Nous constatons lors de l'analyse des sections départementales, que cette tendance est également très marquée (Les statistiques exactes seront produites lors d'un prochain Pour Info).

### Où donner des signes de transformation ?

Dans les sections départementales il serait profitable de mettre en place des mesures un peu plus contraignantes, par exemple sur l'attribution plus égalitaire des décharges. Pourquoi ne pas prendre une mesure distribuant un peu plus de décharges aux sections départementales collégiales si celles-ci permettaient à plus de femmes de prendre des responsabilités ?

Pourquoi ne pas inciter les composantes dans les instances à avoir des délégations correspondants à la sociologie de leur milieu.

Il faut ainsi mettre réellement en place l'observatoire de la parité voté il y a 3 ans.

C'est aussi un enjeu d'efficacité, et de plus la représentativité de notre fédération ne peut sortir que renforcée. Il appartient de comprendre cette situation afin de proposer des modes d'organisation et de fonctionnement pour y remédier.

Nina Charlier, Noël Daucé, Marie-Caroline Guérin, Elizabeth Labaye, Eliane Lancette, Arlette Lemaire, Gilles Moindrot, Daniel Robin, Stéphane Tassel, Unité et Action

## Rompre l'accord sur le dialogue social dans la Fonction Publique signé par la FSU

Les accords sur le dialogue social dans la Fonction Publique ont été signés par la FSU avec le ministre Eric Woerth le 2 juin 2008 à Bercy.

Le texte de l'accord dit explicitement : « *Les pratiques de négociation et les attentes actuelles montrent qu'il est possible de parvenir à des convergences et des compromis entre l'administration et les représentants de ses personnels sur des sujets d'intérêt collectif.* » (page 4 de l'accord, consultable sur le site du ministère de la Fonction Publique)

Le congrès doit rejeter cette perspective de « *convergences* » entre les organisations syndicales et le ministre.

Chacun sait ce qu'ont déjà donné ces « *convergences* » : la signature des 16 points de convergence sur le Lycée, en juin 2008, l'abstention de la FSU au CTPM du 28 mai 2009 sur les décrets portant sur les certifiés, agrégés et CPE.

L'exposé des motifs du projet de loi qui met en oeuvre les accords du 2 juin 2008 souligne :

« *Ces négociations ont pu être menées conjointement et en cohérence avec les négociations du secteur privé qui ont donné lieu successivement à la « position commune sur la représentativité » du 10 avril 2008 (signée par la CGT, la CFDT et le MEDEF – NDR), puis à la promulgation de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.* »

Dans le privé les accords d'entreprise pourront déroger à la loi commune en matière de temps de travail. La loi institue un seuil de 10%

déclaré nécessaire pour qu'une organisation syndicale soit reconnue représentative au sein d'une entreprise. Pourquoi instituer un seuil ? Pourquoi 10 % ? Attachée au respect du pluralisme au sein de la FSU, au respect du pluralisme syndical, la FSU se doit de condamner cette loi.

Dans la fonction publique, des accords pourront désormais – à tous les niveaux, du local au national - se substituer à ce qui était jusqu'à présent défini pour tous les fonctionnaires par le statut de la fonction publique et par leurs statuts particuliers. Ceci, dans quasiment tous les domaines : « *rémunérations et pouvoir d'achat, conditions et organisation du travail, déroulement de carrière et promotion professionnelle, formation professionnelle et continue, action sociale et protection sociale complémentaire, hygiène, sécurité et santé au travail, etc...* ».

Un coup décisif est porté au paritarisme (qui permet aux représentants du personnels de contrôler dans tous les domaines le respect des garanties statutaires): destruction des prérogatives des CAP, dont une première traduction a été la remise en cause des règles du mouvement des personnels.

En conséquence, le congrès doit se prononcer pour la rupture de ces accords et pour le retrait du projet de loi qui en découle, pour l'abrogation de la loi du 20 août 2008.

Jack Lefebvre  
Membre du BDFN (PRSI)

## In cauda venenum...

# La FSU nous entraînerait-elle à l'insu de notre plein gré vers un "dialogue social sectoriel" européen pour l'éducation ?

Avec le "dialogue social" dans la Fonction Publique, les accords de Bercy n'ont fait qu'enterrer au niveau français la participation syndicale aux nouvelles formes de *gouvernance européenne*. La voie est donc ouverte au projet préparé depuis cinq ans dans une grande discrétion au sein de la Confédération européenne des Syndicats (CES) de dialogue sectoriel dans l'Éducation, secteur dont les réformes s'inscrivent rappelons-le dans le cadre de décisions arrêtées au niveau des politiques européennes (*stratégie de Lisbonne*). Ce *dialogue social européen pour l'éducation* devrait débuter dans les premiers mois de l'année 2010.

Considérant que "le dialogue social européen et ses applications institutionnelles constituent un élément important de la Stratégie de Lisbonne", le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation, fédération affiliée à la CES. Membres France : FEP-CFDT, FERC-CGT, FNEC.FP-FO, SGEN-CFDT, SNCS, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA, SNETAP-FSU, SNUipp-FSU), Fédération syndicale pour le secteur de l'enseignement membre de la CES, a adressé avec la Fédération des employeurs (sic) de l'Éducation (FEEE) le 30 septembre 2009 auprès de la Commission européenne "une lettre de candidature conjointe pour la création d'un Comité européen de dialogue social sectoriel pour l'éducation, conformément aux articles 138-139 du Traité CE. (...)" (voir le site dédié [www.edu-dialogue.eu](http://www.edu-dialogue.eu)). Le CSEE, est en effet désormais appelé à "servir en tant que partenaire social pour le secteur de l'enseignement dans le Dialogue social de l'UE".

## Contre les accords antisyndicaux dits de « représentativité », Défendre la FSU et ses syndicats nationaux

La loi du 20 août 2008 sur la représentativité (et, pourquoi l'omettre ?, de remise en cause de la durée légale du travail) est une loi anti-syndicale.

Elle remet en cause la liberté de désigner les délégués syndicaux, et leur existence même dans de nombreuses entreprises. Des sections syndicales entières sont balayées au profit du patronat.

Cette loi pousse aussi à une « recomposition syndicale » qui signifierait à terme la fusion/disparition des fédérations syndicales construites historiquement sur les conventions collectives.

Or le dernier congrès de la CGT a lancé un processus allant vers la fusion ou la marginalisation de fédérations entières. Dans un tel contexte le rapprochement organisationnel avec la CGT ne serait pas un pas vers la réunification du syndicalisme ouvrier et enseignant, mais au contraire un pas vers l'engloutissement de celui-ci dans le magma de la « recomposition » sauce Chèreque-Parisot.

Dans la fonction publique les « accords de Bercy » prolongeant la loi du 20 août n'ont été ratifiés lors du CDFN qu'en piétinant la démocratie: le vote dans un premier temps négatif a en effet été refait suite à une menace de Gérard Aschiéri de démissionner. Le second vote a donc vu U&A et l'EE permettre la signature d'un texte qui affirme l'existence de « convergences » entre ses signataires et le gouvernement !

Mais encore : ces accords engagent la mise au rancart des commissions administratives paritaires, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans l'offensive de destruction des corps de fonctionnaires, et des statuts – comme le fait sur un plan règlementaire la loi « mobilité ».

Les accords de Bercy instaurent des niveaux régionaux, locaux de négociations. On peut bien prétendre qu'il existerait alors un

Toutes choses dont le pré-rapport ne souffle mot, si ce n'est de manière allusive notamment dans la dernière question, p.44, III-4.11. *Quels moyens et quelle stratégie de la FSU pour prendre sa place dans différentes instances internationales et européennes de consultation des syndicats et de la société civile ?*

Réponse en fait déjà contenue dans la question de l'adhésion de la FSU à la CES et à la CSI, qui comporte également un secteur Éducation, l'IE (internationale de l'éducation, créée en 1994) en charge du processus d'harmonisation du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la question de l'exode des cerveaux, A ce titre, l'IE, à laquelle la SNESUP-FSU a adhéré récemment, est... associée comme membre consultatif au groupe de suivi du Processus de Bologne.

- en France, la FSU doit combattre le projet de loi sur le dialogue social issu des accords de Bercy, pour qu'il ne s'applique pas, et refusera de s'associer aux discussions concernant sa mise en place.

- au niveau européen et international, le congrès doit refuser d'entériner la demande d'adhésion de la FSU à la CES et à la CSI et son intervention dans toutes les instances de suivi ou de "consultation des syndicats" associées aux processus de démantèlement des services publics et d'Éducation.

Nicole Desautels  
Émancipation 83

« principe de faveur » (celui là même que balaye la loi du 20 août 2008 dans le privé)... mais le fait même de créer de nouveaux niveaux de négociations signifie l'atomisation des statuts en une constellation de situations locales particulières.

C'est dans cette même logique que le texte de la direction remet en cause les syndicats nationaux et leur existence pour prôner leur regroupement, et leur fusion, au niveau des préfectures, des directions fusionnées par la RGPP, et des universités (cf. points II-4.4, 5 & 6).

Cette proposition, qui aurait un « caractère d'urgence » (II-4 6), revient à proposer d'adapter les syndicats non plus aux statuts mais à la RGPP que par ailleurs on prétend vouloir combattre. On nous affirme même que « le fonctionnement des syndicats nationaux » eux-mêmes doit être remis en cause, avec une référence à des structures fédérales locales.

Les travailleurs de l'enseignement eux ont besoin de leurs organisations syndicales pour se défendre et notamment défendre leurs statuts attaqués de toutes parts par le gouvernement Sarkozy-Fillon.

Alors la ratification des accords de Bercy, arrachée par un coup de force au CDFN, doit être soumise au congrès de Lille : en votant contre cette ratification, le congrès dressera un premier barrage contre la violente offensive anti-syndicale en cours dans notre pays.

Olivier Lestang, Bdfn, Front Unique (75)

# Les retraités au cœur de nos débats

## « Retraités Boom »

20 000 syndiqués retraités à la FSU, en croissance depuis 5 ans. C'est une force et il faut réfléchir au phénomène comme aux perspectives.

La fidélité au syndicat est, d'année en année, moins de métier que d'attachement aux orientations développées: le métier passe, pas la réalité sociale. Le choix de société, le type de syndicalisme, adaptation au possible ou transformation sociale, les formes démocratiques internes et la démarche unitaire, tout cela contribue à maintenir à la FSU et dans ses SN un ensemble important d'adhérents et de militants. Cela sera-t-il suffisant à l'avenir ?

Les générations qui passent à la retraite ont connu les périodes de forte syndicalisation.

## Des problématiques transversales

Avec toutes les luttes à mener, la FSU peine à adapter son dispositif militant. Comment faire face sur tous les terrains et avec qui ?

L'activité des retraités militants peut couvrir un champ relativement vaste car ils sont à la fois directement touchés par les questions interpro et sociales au contact des retraités des autres centrales liés à d'autres forces, associatives, sociales et politiques expérimentés, deux générations ayant connu Juin 36 et la Libération et Mai-Juin 68 et des luttes sociétales (libertés, droits des femmes en particulier).

Ils ont des expériences à transmettre auprès des « jeunes actifs salariés ».

Dans des luttes d'ensemble où ils ont leur place et y représentent bien souvent la FSU, ils sont prêts, avec les actifs salariés, à créer des équipes militantes pour réunir, expliquer, proposer des solutions.

## Qu'attend la FSU de ses retraités ?

## L'union fait la force

La FSU a eu l'occasion d'avoir de premiers échanges avec la CGT et Solidaires et de prendre avec chacune d'elles des initiatives concrètes pour impulser de nouveaux modes de travail commun.

Travailler à construire ce nouveau syndicalisme, la FSU doit le faire avec toutes les organisations qui souhaitent s'inscrire dans ce processus et partagent ces orientations d'un syndicalisme de lutte à visée transformatrice.

Il s'agit de proposer, de la base au sommet, en associant le plus largement possible nos adhérents, un processus de confrontations, d'actions, de réflexions susceptibles d'entraîner et de remotiver nombre de militants désorientés et, au delà, de redonner confiance à tous les salariés dans l'action collective pour des victoires syndicales. Ce processus de rapprochement entre les organisations syndicales, ayant une visée unificatrice, n'est pas une affaire technique. Le justifier par la seule nécessité d'adaptation à la nouvelle donne des règles de représentativité serait erroné. Notre but est d'abord celui de l'émergence d'un pôle syndical de transformation sociale. Ce pôle est nécessaire pour relever la tête face aux attaques gouvernementales et aux

Le pliage des journaux, l'apport numérique aux manifs, c'est indispensable, mais ne retiendra pas longtemps les adhérents. La simple solidarité n'en fait pas des acteurs militants.

Depuis le congrès de Marseille, les SFR leur permettent d'être en phase avec les mouvements en cours, comme acteurs. Avec les UCR et la FGR, elles peuvent contribuer à faire que l'opinion publique, les « usagers » « force diffuse » et difficile à mettre en mouvement, prenne vie et force et, un peu comme les parents d'élèves à partir des années 60, devienne une force partenaire des syndicats. Les « Rencontres de Novembre » dont la première tenue a été un succès, doivent pouvoir s'ouvrir à d'autres, lancer des initiatives publiques.

La FSU doit mieux associer les retraités syndiqués aux décisions, actions et réflexions sur les grandes thématiques transversales : ils sont un lien entre générations de militants, entre retraités d'organisations différentes. La FSU doit saisir cette chance, garantir une meilleure représentation des retraités dans ses instances délibératives (Congrès, CDFD, CFR ..).

Sans remettre en cause le lien des retraités avec leur SN, une extension de l'action vers l'interpro doit pouvoir leur permettre de mieux intervenir sur le terrain, (CODERPA, actions concrètes de défense de leurs intérêts matériels et moraux), mais aussi nationalement sur la dépendance, (étendre la Sécurité et la renforcer face aux assurances) et imposer un espace encore inexistant de négociation sur les pensions.

Proposons à nos partenaires de rassembler des retraités de manière interpro et sur des bases géographiques, ce qui serait une voie pour dépasser les divisions actuelles.

Stéphane Batigne, Ecole Emancipée, Loire.

agressions du patronat. Les salariés l'attendent et en ont besoin pour lutter et résister. Poser la question de l'unification syndicale sans évoquer le contenu de cette unité serait donc voué à l'échec. Notre démarche sera d'autant plus efficace et crédible qu'elle se fondera sur des valeurs et un type de syndicalisme qui font un large accord à la FSU.

Nous devons donc nous tourner en premier lieu vers des organisations qui ont un minimum de points communs avec la nôtre.

C'est pourquoi, nous nous adressons dans un premier temps et en même temps à la CGT et à Solidaires qui sont nos partenaires naturels dans cette démarche. Ceci n'empêche évidemment pas d'autres militants et organisations d'y prendre part. L'union fait la force !

FSU 54

## Pour un véritable syndicalisme des retraités

Les retraité(e)s ont une situation curieuse dans la FSU.

Désignés dans les cdfd de tous les départements en nombre raisonnable elles et ils sont de fait surreprésentés dans les réunions desdits cdfd du fait de la très faible présence des autres membres; il en est de même parfois jusqu'à la caricature dans des 1/2 journées entières de congrès départementaux. Cela ne semble poser aucun problème particulier puisque personne n'en parle! Au cdfn par contre elles et ils se comptent sur les doigts d'une seule main et il reste même des doigts disponibles et cela ne semble déranger qu'elles et eux! Cette situation n'est pas bonne si la FSU entend développer un véritable syndicalisme des retraité(e)s et non les abandonner aux diverses associations bien-pensantes que multiplient la droite et ses relais. Il

serait donc souhaitable que le congrès engage une réflexion sérieuse sur cette question afin que le prochain soit en mesure d'arrêter les dispositions nécessaires. On peut envisager certainement plusieurs solutions. Pourquoi pas celle d'une déclaration par chaque syndicat de ses adhérent(é)s en activité d'une part et en retraite d'autre part avec attribution de sièges en fonction de cette ventilation entre actives et actifs d'une part, retraité(e)s d'autre part selon une clé à définir. Cela mérite réflexion et peut-être expérimentation d'où la nécessité d'engager ce processus dès maintenant. Ne pas le faire c'est se résigner à voir les retraité(e)s s'organiser à la marge de leurs syndicats voire à l'extérieur et surtout ne plus se syndiquer!

Annie Clavel et Pierre Toussnel

## Syndicalisme, un avenir à construire

Face aux politiques libérales qui démantèlent les Services Publics et la Fonction Publique, accroissent les inégalités, précarisent l'emploi, remettent en cause les droits sociaux, la protection sociale, les retraites..., le mouvement syndical a une lourde responsabilité à assumer. Affaibli par ses divisions, il s'est montré jusqu'ici dans l'incapacité de construire dans la durée et aux niveaux nécessaires les mobilisations et les mouvements sociaux pour mettre ces politiques en échec, et de proposer des alternatives crédibles.

Pourtant, par millions, les salariés ont exprimé en janvier et mars 2009 leur attente, leur espoir dans le syndicalisme. Pourtant l'aspiration à l'unité s'exprime dans tous les conflits sociaux, le besoin de construire une riposte à la politique gouvernementale est de plus en plus fort.

Cette attente pose en termes nouveaux la question de l'avenir du syndicalisme, et impose une forme d'obligation de résultats. Les difficultés liées à « l'alternative politique », la question de la représentativité, les remous et rapprochements qui en résultent, rendent les réponses encore plus urgentes.

Depuis sa création la Fsu a multiplié les initiatives pour construire des formes durables d'unité. Si elles n'ont pas été jusqu'ici couronnées de succès, notre Fédération ne doit pas y renoncer. Dans le contexte nouveau créé par les mobilisations de 2009 et la question de la représentativité, elle doit au contraire les intensifier.

Elle doit pour cela, enclencher une dynamique sur la base d'objectifs clairement énoncés :

- un syndicalisme à vocation majoritaire

- un syndicalisme de lutte et de transformation sociale
- renforcer la syndicalisation
- créer du neuf à partir d'une Fsu renforcée dans tous ses secteurs

- construire un outil syndical nouveau en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction

- construire un outil de lutte fort et efficace pour riposter aux attaques contre le monde du travail

Il ne s'agit donc pas simplement de « travailler ensemble avec d'autres » mais d'entreprendre une démarche de construction d'un outil syndical nouveau. Cette démarche, le congrès du SNES a estimé qu'elle devait être ouverte à tous mais serait illusoire sans la CGT.

Une démarche qui ne ferme pas de porte, ne crée pas de clivage entre pôles dits de radicalité et réformiste. Une démarche qui, tout en annonçant clairement ses objectifs, soit ouverte à tous, s'intègre dans un stratégie revendicative et d'action et se donne les moyens, en y associant les syndiqués, d'interdire toute démarche d'appareil et toute forme d'instrumentalisation.

Une démarche intégrant la « culture Fsu », l'existence des courants des pensées et son fonctionnement démocratique, ainsi que l'ancrage des syndicats sur leurs professions, qui fortement contribué à la réussite de la construction de la Fsu et son attractivité.

Ce choix, et celui des moyens d'y parvenir, sont un des enjeux majeurs de notre congrès.

Bernard Duffourg, Unité et Action, SNES

## Syndicalisme et retraités, syndicalisme des Retraités

La raison d'être de la syndicalisation des retraités est à repenser.

On ne peut pas cantonner les compétences des SFR aux seules instances "retraités, personnes âgées".

L'étroitesse de ce champ d'action explique en partie le désengagement d'anciens syndiqués voire d'anciens militants. Les retraités sont toujours partie prenante de la vie "active" (voir leur présence dans les manifs) et sont une source d'échanges de connaissances et de réflexions. Il est nécessaire de penser autrement le syndicalisme des Retraités (Réflexion mise en chantier...)

... Et de se donner l'ambition de faire adhérer des "nouveaux".

Au demeurant, les retraités sont souvent les aiguillons et même les moteurs des prises de conscience et d'élaboration de revendications sur de sujets qui les touchent souvent de plein fouet :

- protection sociale
- modification des retraites
- etc.

28 pour, 0 contre, 0 abst, 0 rdv, adopté à l'unanimité

Contribution au II-5.1, Congrès FSU 38

## Syndicalisme : ni immobilisme, ni raccourcis

Incroyable atonie syndicale de cette rentrée ! Confrontée aux difficultés du monde du travail, non seulement l'interpro des 8 a explosé au sol, après avoir dilapidé le potentiel affirmé dans la rue les 29 janvier et 19 mars 2009, mais les 7 restants s'avèrent incapables de proposer autre chose qu'un 7 octobre !

L'attente des salariés est forte quant à la prise en compte de leurs problèmes quotidiens. Mais aussi leur espoir de voir les organisations syndicales s'opposer plus fermement aux politiques gouvernementales et patronales. Car il y a bien, aussi un débat stratégique d'orientation syndicale. Lobbying à la mode de la CES ou affrontement sur le terrain, il faudra bien choisir...

Aujourd'hui, il faut proposer un nouveau projet radical à vocation unitaire : reconstruire un syndicalisme de masse qui réponde quotidiennement aux attentes des salariés, des chômeurs dans le cadre d'un processus d'unification syndicale.

Lors du SNES de mars 2009, malgré toutes les circonvolutions d'usage, des camarades ont bataillé pour une intégration rapide dans la « grande CGT ». Cette position, heureusement minoritaire, est en réalité dangereuse car elle peut faire capoter, par sa précipitation et ses raccourcis, un processus réellement prometteur. Quelle serait en effet la perte de syndiqués dans tout mouvement précipité qui apparaîtrait comme un abandon de nos fondamentaux ? Qui peut croire qu'à l'intérieur de la CGT les refus ne seraient pas renforcés par une telle perspective ?

Pourtant, des évolutions s'expriment au sein de la CGT pour un travail unitaire de long terme, sans pour autant que la ligne de la conf issue de son congrès soit claire, oscillant entre auto-proclamation, ouverture maintenue vers la CFDT et travail avec la FSU, voire Solidaires...

Redisons le, pour l'ÉE, « *Il ne s'agit ni de rejoindre tel ou tel, ni de "fusion-absorption", ni d'accepter une satellisation par un "partage" des responsabilités, des compétences et des prérogatives. Il s'agit de proposer dans le même temps à la CGT et à Solidaires, de la base au sommet, un processus de confrontation, d'actions, de réflexions, de propositions capables d'entraîner et de remotiver des militants, et au-delà des salariés.* »

Mais tout immobilisme serait aussi mortifère. Dans la FSU, combien de syndicats « non enseignants » supporteront d'attendre que les syndicats enseignants se mettent d'accord ? Alors que la RGPP, et sa version RéATE, massacrent les SP et les personnels, alors que nos syndicats concernés ne peuvent que déplorer leur impuissance et le peu d'aide de leur fédération, pouvons-nous continuer seuls comme si de rien n'était ? L'engagement réel et déterminé de Solidaires est décisif. On sait que la CGT et Solidaires, parce qu'ils jouent, même de façon disproportionnée, dans la même cour, sont souvent en situation de « conflits ». On sait enfin que Solidaires invoque des divergences d'orientation stratégique pour justifier sa réticence à tout engagement plus durable. La FSU peut et doit jouer un rôle décisif de d'intermédiaire. Les choses bougent avec les 2 colloques « bilatéraux ». Dans les élections aux DREAL hier, comme demain dans les préfectures, comme le 21 dans la FP, l'unité de la FSU, la CGT et Solidaires montre le chemin.

Les initiatives prises, les rencontres formelles et informelles, font bouger les lignes. Elles nous confirment dans la conviction qu'avancer est le meilleur moyen de dépasser les freins existants.

Ecole Emancipée

## Favoriser la place des femmes par des mesures contraignantes

Le texte de congrès (thème 4) tire un bilan quant à la place des femmes dans la FSU pour le moins éloquent : « 34% de femmes, 66% d'hommes participent au CDFN et au BDFN en moyenne sur les trois dernières années ». Pour ce qui est des SD et CFR, dont le texte reconnaît qu'elles sont les structures les moins féminisées dans la fédération – c'est dire...-, il n'a pas été possible d'établir un état des lieux par l'Observatoire de la parité, pourtant mis en place à cet effet au dernier congrès, faute de réponses au questionnaire envoyé... Le bilan n'est donc pas bon pour une fédération qui, de surcroît, syndique des secteurs très féminisés du salariat... On peut même raisonnablement penser que la situation s'aggrave depuis la création de la FSU. Il est grand temps de prendre le problème à bras le corps !

Si faire un état des lieux reste nécessaire, cela ne peut tenir lieu d'activité féministe au sein de la fédération. L'inefficacité de l'Observatoire renvoie avant tout à une faible conscience collective des problèmes qui subsistent sur le terrain de l'égalité des sexes, et donc à un réel manque de volonté sur la question, tant au niveau des SD que dans les structures nationales. Il faut plus que jamais faire de la féminisation du fonctionnement et des instances de la fédération une question centrale de nos préoccupations, donc prise en charge collectivement.

De ce point de vue les mesures « incitatives » sont restées pour l'essentiel à l'état de recommandations, dont la mise en oeuvre est laissée à la bonne volonté de chacun-e. Cela n'a manifestement permis aucune amélioration quant à la présence des fem-

mes dans les instances et la vie de la fédération, au contraire. Aujourd'hui voter un énième texte de congrès qui se contenterait de dire en somme : « il faut faire mieux parce que sinon c'est pas bien », c'est clairement accepter qu'on ne changera rien à une situation inadmissible. Mieux vaut ne rien dire plutôt que de rabâcher des formules hypocrites car vides de toute portée pratique. Il nous faut donc sans plus tarder prendre des mesures contraignantes pour faire qu'aucune instance ou délégation de la FSU ne puisse compter moins de femmes que d'hommes, à l'unité près. Certains syndicats de la FSU s'appliquent déjà ce type de contrainte, il n'y a pas de raison que la fédération s'y refuse au prétexte que ce serait inapplicable. Notre fonctionnement fédéral prend en compte une multitude de contraintes pour composer les instances, il est toujours édifiant de constater que c'est la représentation des femmes qui semble la contrainte la plus insurmontable. Mais des mesures contraignantes ne peuvent se concevoir sans une vision globale du problème et des solutions à mettre en oeuvre. Par exemple, une réflexion spécifique doit être menée en direction des SD pour permettre une féminisation réelle des Secrétaires départementaux, faute de quoi les instances nationales sont condamnées à rester masculines. (On peut réfléchir en terme de temps de décharge, de binômes ou de rotation).

Ecole Emancipée

# Les SD un maillon de l'action fédérale à étayer

Dans le cadre des débats préparatoires du Congrès 2010, le thème 4 pose à l'alinéa 2-4-19 la question du rôle et de la fonction des SD au sein de la Fédération. Le texte du rapporteur souligne que : *La section départementale est un niveau essentiel, une des caractéristiques de la FSU et une force.* Mais la question du rôle des SD doit être à mon sens approfondie.

Les SD tirent leur légitimité du vote des adhérents des SN de leur département ; mais malheureusement les adhérents ne peuvent tous s'exprimer pour désigner leurs instances fédérales départementales. Ce fait pose la question importante de la gestion du fédéralisme au niveau local.

Ces élections sont aujourd'hui sous la seule responsabilité des syndicats nationaux qui définissent les modalités du vote. Or dans le même temps les SD organisent leur propres élections internes. Se posent alors des problèmes organisationnels pour les SD qui ont le souci d'avoir des instances représentant au mieux la fédération.

Avec les syndicats qui organisent l'élection au niveau départemental il est facile de faire voter sur un « bulletin adapté » national et départemental. Mais cela devient impossible quand la consultation est organisée nationalement. Si les syndiqués ont utilisé un « bulletin adapté », leur vote pour la SD ne compte pas, il est perdu. S'ils ont utilisé le bulletin national ils sont écartés des élections internes locales. Les pratiques varient selon les départements, mais cela donne lieu à des « bricolages » peu satisfaisants.

Peut-être serait-il souhaitable de confier l'entière responsabilité du vote aux SD aidées des sections départementales des SN. Il

## Pour la réunification syndicale

La loi 2008-789 du 20 août 2008 (accord CGT/CFDT) bouleverse profondément les règles de représentativité syndicale de droit commun. Dans la fonction publique, les « accords de Bercy », signés le 8 juin 2008 par 6 syndicats (CFDT, CFTC, CGT, UNSA, Solidaires, FSU), contiennent des dispositions parallèles à celles du droit commun. Le conseil des ministres a validé en avril 2009 un projet de loi depuis mis en sommeil.

L'évolution de la CGT qui n'hésite plus à signer des accords, a fait bouger les représentations et a bousculé la fonction de confédérations timides à l'action mais utiles à la négociation. L'articulation entre les capacités à mobiliser, à agir mais aussi à négocier est très clairement posée. Il n'y a plus de rente de situation possible dès lors qu'il n'y a plus d'accords minoritaires possibles.

A priori, seules la CGT et CFDT devraient à terme être en capacité d'élaborer un projet syndical cohérent au niveau interprofessionnel et des branches.

### La CGT après son congrès

La CGT n'a pas pris la mesure de sa propre responsabilité dans l'hypothèse d'un regroupement syndical. Face aux évolutions du monde du travail, elle a comme objectif la syndicalisation des jeunes de tous milieux. Le congrès de Nantes aura été un congrès sur les structures, pour mieux les adapter aux nouveaux enjeux politiques et économiques. La CGT ne donne aucun signe de reconstruction syndicale.

En interne, certains misent sur les nouvelles règles de représentativité pour "faire le vide" autour d'elle. Les ralliements "pieds et poings liés" sont plus faciles à gérer. Ils évitent de discuter du fond, des orientations et des méthodes.

### Solidaires

Dans « Solidaires », il est affirmé que la recombinaison n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui importe c'est de continuer à développer l'u-

faut voir dans cette proposition une manière d'homogénéiser les pratiques, mais surtout un moyen d'impliquer mieux tous les adhérents.

Cette question du scrutin pose un véritable problème politique. Comment créer localement plus de fédéralisme ? Comment attirer les militants non-enseignants et non-éducation vers les SD FSU ? Accepter le statu quo c'est accepter d'isoler certains syndiqués dans nos départements. On ne batit pas l'unité de la fédération, sa capacité de mobilisation sur de telles bases.

Il est difficile aussi pour les SD de connaître avec précision les adhérents dans leur département. Peut-être serait-il opportun de faciliter l'accès aux fichiers des SN par département ? Même si un certain bougé a été opéré, puisque le national nous facilite une extraction des fichiers de routage pour la diffusion de nos publications, ce sont ces mêmes fichiers, pas forcément à jour, que nous utilisons pour « bricoler » autour de nos élections internes. Il est possible de faire mieux par exemple en facilitant la construction de listes de diffusion pour les départements. Il faut y voir dans la proposition une manière de mieux impliquer chacune et chacun à la vie locale de la fédération.

Pour finir les secrétaires de SD ont aussi le besoin de travailler ensemble, de confronter leurs expériences et leurs difficultés, les CFR permettent cela au niveau des régions peut-être faudrait-il se doter d'une instance sans pouvoir délibératif, une structure qui aurait pour objectif de rapprocher le niveau national et départemental, elle permettrait de créer cet espace de débats que l'invitation à deux CDFN dans l'année ne permet pas de créer.

Gérard Gironell, FSU 66

nion syndicale sur son orientation. En même temps, il est admis qu'un processus de rapprochement, s'il se mettait en mouvement, ne pourrait pas laisser les « Solidaires » indifférents.

### La FSU et son congrès de Lille

Le congrès fédéral sera sans doute partagé entre les tenants d'un maintien de l'identité « éducation nationale » de la FSU et donc de l'autonomie, et les partisans d'une dynamique d'unification.

Il est prévisible que les syndicats fédéraux périphériques à l'éducation, exposés au big-bang de la RGPP, auront la bride sur le cou pour se livrer à des accords électoraux circonstanciels de gré à gré.

### L'attente inscrit l'impuissance

Le syndicalisme français vit un des tournants les plus importants de son histoire. Nous avons une fenêtre de temps réduite devant nous si nous voulons être acteurs de notre destin.

**La FSU doit, en saisissant simultanément la CGT d'une part, l'Union Syndicale Solidaires d'autre part, ouvrir une phase publique de rapprochement pour aller vers une organisation confédérale unifiée. Dans ce processus, d'autres composantes peuvent trouver leur place.**

Donnons un signe mobilisateur. L'impuissance de la mobilisation interprofessionnelle à créer le rapport de force pour imposer d'autres choix politiques repose aussi sur l'éclatement des forces syndicales. La réunification syndicale contribuera efficacement à la relance de la syndicalisation. La dynamique de réunification syndicale déplacera autant qu'elle dépassera la théorisation des lignes de démarcation des appareils actuels.

FSU 44 (extraits de motion votée à l'unanimité du congrès)

## Contre l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats

Le rapport préparatoire relève justement que la direction de la FSU s'était engagée à mener le débat sur l'adhésion à la CES, et que cela n'a pas été fait.

Mais ce qui est proposé pose problème, sur le fond et la forme.

1) sur la forme : on nous dit justement que le mandat c'est de "mettre en débat l'adhésion de la FSU à la CES", et ensuite on indique benoîtement que "Le congrès devra donc s'exprimer sur l'opportunité d'adhésion à la CES afin de mettre en œuvre le mandat"... autrement dit, on décide d'abord et on discute après. Belle conception du débat démocratique dans le syndicat !

2) sur le fond : pas de vraie analyse des positions de la CES sur la construction libérale de l'Union Européenne, ce qui est incompréhensible puisque ses positions sont incompatibles avec celles de la FSU. Que ce soit par exemple à propos de la "Constitution" européenne, ou de son clone le traité de Lisbonne. Ainsi sur le TCE (interview du secrétaire général au *Monde*, 11/11/03) : "La Convention a fait du bon travail. Si ce texte n'est pas adopté, l'Europe sera bloquée (...) ce n'est donc pas le moment de chipoter sur les détails. Il faut respirer un grand coup et voter Oui".

Et sur le traité de Lisbonne ? "La CES attend avec impatience l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne" (communiqué du 5/11/09). D'ailleurs, son secrétaire général était clair devant les Irlandais appelés à revoter un juillet : "Dans un vaste discours qu'il adressera à l'Irish Congress of Trade Unions, John Monks (...) incitera vivement les syn-

dicalistes irlandais à avoir une vision positive du traité de Lisbonne et à voter "oui" lors du prochain référendum" (10/07/09).

On pourrait multiplier les exemples : le soutien aux politiques libérales de la commission Européenne, tout comme le soutien au traité de Lisbonne - auquel s'oppose la FSU - sont contradictoires avec un syndicalisme revendicatif.

Cela est lié aussi à une conception du syndicalisme. Serait-il acceptable de construire le syndicalisme européen à la sauce CES : à savoir comme partenaire officiel d'institutions peu démocratiques, co-gérant de l'élaboration de textes européens défavorables aux intérêts de travailleurs ? Peut-on accepter le manque d'indépendance politique et institutionnelle de la CES par rapport aux institutions de l'Union Européenne, y compris sur le plan financier ?

Il est parfaitement possible et souhaitable de regrouper, en vue de mobilisations communes, toutes les forces syndicales (quelle que soit leur affiliation, CES ou pas) qui combattent les politiques libérales décidées au niveau européen ou mondial. Les cadres syndicaux qui existent déjà le permettent tout à fait, pas besoin d'adhérer à la CES comme le prétendent certains responsables de la FSU pour noyer le poisson et ne pas débattre du fond.

Le congrès doit repousser l'adhésion à la CES, mais aussi la méthode de débat proposée (voir point 1) !

Quentin Dauphiné (SNES 83, Émancipation)

## Pour une FSU actrice d'une dynamique syndicale unificatrice

Les dégradations de la situation sociale et économique, les modifications du champ syndical posent à la FSU comme à l'ensemble des organisations les questions de son orientation, de sa participation à la dynamique syndicale en cours et de son avenir. [...] La FSU, par la place singulière qu'elle occupe, peut et doit ouvrir des perspectives dans le paysage syndical.

Nous refusons tout choix qui conduirait à l'immobilisme. La FSU doit se positionner résolument dans une démarche d'unification et de rénovation du syndicalisme.

Cette orientation vers un syndicalisme démocratique et inédit d'actions et propositions doit être mise en débat et validée par le plus grand nombre, les syndiqués et les salariés. Elle passe nécessairement par une plate-forme ambitieuse de transformation sociale, par des actions unitaires et efficaces aussi bien sur les secteurs professionnels que sur le plan interprofessionnel.

C'est à ce prix que nous pourrions éviter les déceptions, l'incrédulité, les dérapages.

Une procédure avec nos partenaires...

Dans les Bouches-du-Rhône, nous avons réussi à rassembler l'ensemble des organisations régulièrement, à faire valider localement la proposition de principe d'une structure permanente entre organisations aussi bien par la CGT, la CFDT, l'UNSA et Solidaires.

Nous souhaitons consolider et approfondir cette démarche par la co-construction d'alternatives sociales communes. Les chantiers ne manquent pas. Il faut ainsi travailler réellement en commun les chapitres de la déclaration commune du 5 janvier 2009.

Au-delà, il faut se donner des objectifs ambitieux. Aujourd'hui, la question qui est posée au syndicalisme est l'élaboration d'un nouveau système de protection pour le salariat qui concerne aussi bien le droit du travail et la sécurité de l'emploi, le droit à l'Éducation et la formation, la protection sociale, les services publics. Dans le contexte où le savoir (connaissances, qualifications, compétences...) devient un élément essentiel du nouveau système productif qui se met en place, il nous faut développer des alliances avec les autres salariés pour mettre la question de la formation au centre des problématiques sociales et contribuer à construire une nouvelle étape de la condition salariale qui soit un progrès pour tous,

salariés du privé comme du public.

Il faut aussi décliner à tous les niveaux le travail engagé avec la CGT. En effet, la FSU et la CGT se sont engagées sur des partenariats et des réflexions communes. Cette étape essentielle entre nos deux organisations pour mieux se connaître, favoriser les convergences de points de vue participent d'une volonté d'unification. Ce travail en commun a vocation à s'ouvrir à tous ceux qui le souhaitent et à permettre au contraire le rassemblement le plus large, le plus divers et offre ainsi de nouvelles perspectives qui assurent aux salariés et aux personnels une plus-value syndicale s'appuyant sur nos qualités respectives et donne l'espoir d'une nouvelle offre syndicale.

... avec les syndiqués et les personnels

Nous devons sans plus attendre associer les syndiqués et les personnels à tous ces débats : le congrès en est l'occasion. [...] Nous sommes convaincus que l'unité permet un renforcement du rapport de force et autorise les rapprochements ultérieurs, qu'il nous faut non seulement le réaffirmer, mais aussi prendre clairement nos responsabilités en faisant des propositions d'actions et de travail unitaires et de mettre en œuvre un processus d'unification du syndicalisme de transformation sociale. Il faut initier cette démarche sans exclusive ; mais nous pensons aussi que rien ne pourra se faire sans la CGT. Dans l'immédiat, organisons des rencontres à tous les niveaux pour l'élaboration d'un nouveau corpus revendicatif qui replace le syndicalisme au centre de la démocratie sociale. Notre ambition est de participer avec d'autres à la création d'une confédération d'un type nouveau.

Jean-François Longo, Jean-Paul Beauquier, Gilbert Tomasi, Gilbert Jean, Alain Barlatier, Josiane Dragoni, Christophe Doré, Laurent Tramoni, Angelko Svdrlin, Bruno Bidet et Georges Poli (FSU13)

### Pourquoi les enseignants-chercheurs ont-ils été défaits ?

En Janvier et en Mars des millions travailleurs manifestaient à l'appel des organisations syndicales. Ils exprimaient leur volonté de combattre le gouvernement, le MEDEF, les plans de licenciements et l'ensemble des contre-réformes. Mais ce n'était pas l'objectif des directions syndicales. Au contraire elles ne cessent de revendiquer d'être associées à l'élaboration de ces « réformes ». **Ce dialogue social est la planche de salut du gouvernement.** Ainsi Sarkozy convoque les directions syndicales à un « sommet social » le 18 février. Alors qu'une mobilisation historique se développe à l'université, au soir de ce sommet, il fanfaronne : je maintiendrais toutes mes « réformes » à l'université comme ailleurs.

Le mouvement dans les universités a été défait malgré l'acharnement des enseignants-chercheurs à combattre le projet de décret de modulation de leur service et le projet de « réforme » de la formation des enseignants.

Les directions syndicales portent une responsabilité écrasante dans cette défaite.

En premier lieu la FSU qui a refusé de reprendre à son compte les revendications, notamment le retrait de la réforme de la formation des maîtres, et dressé un barrage pour empêcher la jonction **avec tous les enseignants** aussi visés par cette « réforme ». Leur participation massive aux manifestations de janvier et de mars montrait qu'ils y étaient prêts. **Une telle jonction aurait permis de vaincre le gouvernement !**

En février, par la force de leur mobilisation, les enseignants-chercheurs imposent à la direction du SNESUP de ne pas aller

### Résolutions

Les annonces ont été faites, l'illusion d'une concertation a été mise en scène, les textes sont publiés ou près de l'être : 2010 va être l'année décisive pour le démontage de notre système éducatif, de la maternelle à l'université, de la formation des enseignants, de la poste et des autres services publics, puis des retraites... Et tout ça avec une soumission aux puissances financières et industrielles qui vivent de "la crise", qui attisent les guerres et le pillage des ressources naturelles... Et aussi avec une répression des opposantEs, des jeunes, des immigrés, et une attaque des libertés, qui ne sont pas sans rappeler les périodes sombres de notre histoire.

Comment en 2010 mettre Sarkozy, sa bande et ceux dont ils sont les serviles exécutants, hors d'état de nuire ? Voilà le sacré problème dont la résolution importe à l'ensemble des travailleurEs de ce pays et donc aux organisations qui sont censées les défendre.

Or, en ce début d'année, les directions syndicales y vont de leurs "bonnes résolutions" : une grève, le 21 janvier, dans la fonction publique et une manifestation nationale FSU... le 30 ; dispositif qui bute sur le congrès de la FSU, puis sur les congés décalés de février et qui ne pourrait permettre de construire un rapport de force suffisant, qu'avec une entrée en grève de l'éducation avant le 21 janvier, comme l'ont demandé les lycéens et les AG de personnels.

Pour être à la hauteur de l'offensive gouvernementale et de l'attente des travailleurEs qui, à chaque fois qu'on leur en a donné l'occasion (29 janvier et 19 mars 2009, LKP aux Antilles...), ont montré leur désir d'en finir avec ce régime, il faut de tout autres résolutions :

réécrire le décret de Péresse. **Tant que le SNESUP a maintenu ce refus, le gouvernement a été paralysé.**

Avant qu'il puisse imposer « ses réformes », il fallait que les directions syndicales disloquent le mouvement, le faisant exploser en une multitude de coordinations (il y en avait 7 fin mars: universités, étudiants, précaires, IUFM, IATOS, IUT et des laboratoires).

A la coordination des laboratoires du 7 avril, elles se battent, contre la volonté des délégués, pour que soit retiré tout préalable à des négociations avec le gouvernement dont l'exigence du retrait du décret sur le statut des enseignants-chercheurs !

Les 8 et 9 avril, les représentants de la FSU et de ses syndicats participaient au CTP du MESR et au CS de la FPE qui ont adopté ce projet de décret, avec le SNESUP qui réintérait ainsi officiellement la table des négociations. Le gouvernement pouvait reprendre l'offensive. **Qu'ils aient voté contre n'y a rien changé, l'essentiel était qu'ils participent.** Le 23 avril, le décret était signé.

A l'université, dans la recherche comme partout, s'opposer à la déferlante d'attaques du gouvernement nécessite de rompre avec ce syndicalisme « responsable », avec le dialogue social. Plus que jamais, la défense réelle des revendications exige la rupture avec le gouvernement et le combat dans l'unité contre lui.

Marie Claire Saint-Lager, élue FU à la CA nationale du SNCS

- se prononcer et agir contre TOUT ce qui vient de ce pouvoir, ne pas tomber dans le piège de quelques mesures en apparence moins repoussantes. La cohérence de l'ensemble de cette politique rétrograde annule de toute façon la portée de dispositions qui seraient plus acceptables en apparence, et qui ne sont là que pour appâter le "gogo syndical" ;

- dénoncer le "dialogue social" de Sarkozy et cesser toute participation aux réunions de concertation/caution, qui, loin d'accroître l'audience de la FSU, la disqualifient : quand un "contrat " n'a pas ou plus de raison d'être ou bien est entaché de nullité, on doit prononcer sa "résolution" ;

- faire le choix de la clarté revendicative (retrait de toutes les réformes et projets, 300 euros pour touTEs, 37,5 annuités pour une retraite pleine à 60 ans, titularisation de touTEs les précaires, arrêt immédiat de la répression et des mesures liberticides...). Le flou -on dit maintenant "basse résolution"- les reniements entretiennent d'illusoire unités qui se délitent quand le rapport de force menace le pouvoir (comme en 1995 et en 2003) ;

- appeler les AG à voter la grève reconductible dès le 14 janvier et à généraliser cette grève à l'ensemble des secteurs, de façon à faire des 21 et 30 janvier, non de rituelles actions saute-mouton, mais des étapes coordonnées du mouvement à construire pour espérer gagner sur les revendications. Et les AG doivent pouvoir se coordonner avec le soutien syndical et décider la poursuite de l'action en fonction de l'évaluation du rapport de force.

C'est à ce prix, que les résolutions des congrès syndicaux ne seront pas lettre morte et serviront les luttes.

Olivier Vinay (Émancipation)



## Au collège, on veut résister...mais avec d'autres dans une dynamique de lutte globale

Ces dernières années, nos conditions de travail, ainsi que celles de nos élèves ne cessent de se dégrader : effectifs par classe de plus en plus chargés, baisses horaires pour l'enseignement et l'aide aux élèves, changement de programmes incessants et incohérents, diminution des possibilités de formation professionnelle, budgets de fonctionnement insuffisants et matériels obsolètes, multiplication des réunions...

S'ajoutent à cela le changement de « gouvernance » des EPLE que le ministère tente d'imposer à la sauvette, à la faveur de la réforme des lycées et aussi les 5200 suppressions de postes dans le second degré qui risquent de frapper fortement les collèges au risque d'arriver au final à bloquer leur fonctionnement.

Dans ce contexte nous nous refusons à mettre en place toute nouvelle réforme (livrets de mise en place du socle commun de connaissance et de compétence, conseil pédagogique...) et nous ne sortirons du strict cadre de nos obligations statutaires que lorsque nous le déciderons.

Et nous demandons à la FSU et à ses syndicats nationaux, à leurs différents niveaux, de généraliser cet appel à résistance dans les établissements.

Et ce en lien avec des propositions d'action qui permettent d'imposer le retrait des réformes de « la gouvernance » des EPLE et du lycée, ainsi que de la formation des maîtres et de satisfaire des revendications : avec en premier lieu l'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous ceux qui sont nécessaires pour assurer correctement l'enseignement dans le respect des statuts ainsi que de la liberté pédagogique individuelle et collective.

Collectif FSU du collège Travail  
Bagnolet (93)

## Un syndicat d'inspecteurs dans la FSU !

Le SNPI-FSU s'inscrit dans un syndicalisme de transformation sociale inspiré d'idéaux démocratiques, laïcs et sociaux ambitieux. Il estime que l'inspection du système éducatif n'a de légitimité que si elle participe à cette ambition progressiste et humaniste.

Il fait partie des syndicats fondateurs de la FSU. Au moment de l'éclatement de la FEN, des dizaines d'inspecteurs des corps des IA-IPR et des IEN ont choisi de refonder un syndicalisme de l'éducation nationale sur la réaffirmation de valeurs essentielles qui ont donné naissance à une fédération devenue la première fédération de l'Éducation nationale.

Le SNPI est un petit syndicat par la taille, d'abord parce que son champ de syndicalisation est restreint par nature : tous corps confondus, on compte un peu moins d'un inspecteur pour trois cents enseignants. Mais aussi parce que le SNPI-FSU incarne une vision exigeante et innovante du syndicalisme des corps d'inspection au-delà des légitimes revendications corporatistes. Il défend une conception du professionnalisme des inspecteurs qui dépasse les représentations usuelles.

Pour le SNPI, l'inspecteur n'a pas vocation à être la simple courroie de transmission, obtuse et autoritaire, que décrient beaucoup d'enseignants et que souhaitent certains dirigeants politiques. La hiérarchie doit d'abord être un système d'organisation des domaines de compétences dans le cadre d'une fonction publique républicaine et démocratique. Il s'agit de permettre l'articulation fonctionnelle et intelligente d'un système éducatif national ambitieux et foncièrement imprégné des valeurs sociales et

démocratiques de la république.

C'est pourquoi le SNPI est attaché à l'existence d'un grand corps d'inspection pédagogique national à plusieurs grades, indépendant des lobbies locaux, et à l'abri des pressions d'une société qui se marchandise au détriment de la démocratie.

Aujourd'hui, la majorité des inspecteurs adhérents du SNPI-FSU est composée d'anciens enseignants et personnels d'orientation et d'éducation qui étaient déjà adhérents et militants au sein des syndicats de la FSU. Ils sont devenus inspecteurs pour promouvoir — dans un autre domaine de compétences que celui de l'enseignement direct — la grande œuvre d'un enseignement républicain et démocratique qui fait progresser la société vers plus de justice sociale et culturelle.

Au sein de la FSU, nous considérons que les cadres du système scolaire, qu'ils soient inspecteurs ou chefs d'établissement, ne peuvent être relégués au rôle de gestionnaires vassalisés, inconsistants et néanmoins autoritaires. La FSU n'atteindra pas son objectif de transformation sociale en faisant l'impasse sur les corps d'encadrement. Elle doit au contraire les investir en encourageant ses adhérents dans les concours de recrutement. C'est un objectif stratégique pour les années qui viennent, alors que le pouvoir politique promeut le management par la concurrence, l'individualisme et l'autoritarisme.

SNPI-FSU

## La Culture en lutte.

Du mouvement entamé le 23 novembre au Centre Pompidou, relayé depuis dans la plupart des établissements importants du MCC, on peut tirer leçons et espoir. A rebours des idées reçues sur les conflits catégoriels, il montre la capacité des agents du service public culturel à se mobiliser à la fois sur une défense des emplois et une défense des valeurs ; dans les AG, il est question de la RGPP, de la casse des statuts, mais également des métiers, des missions de service public, de la démocratie.

Dès les premiers jours, l'intersyndicale trouve ses marques, à trois, à quatre ou à sept, suivant la nature des actions à mener. Le rôle de la FSU dans cet ensemble ? Relier, faire apparaître des convergences entre des situations que l'administration voudrait disjoindre, expliquer, encore et encore, la nécessité d'articuler des revendications locales précises avec une plate-forme nationale. Se fondant sur cette position de mise en relation des niveaux de lutte, nos deux syndicats (le SNAC et les sections SNASUB de la Bpi et de la Bnf) sont parmi les premiers à établir le constat de l'incapacité de Frédéric Mitterrand, de sa faiblesse, de son manque total de sens politique et de marge de manœuvre.

Valois est dépassé, Valois ne peut que répartir la pénurie en essayant de déguiser en concessions aux agents en lutte de sordides manipulations de chiffres. Mitterrand l'avoue lui-même lorsqu'il se dit « prisonnier de la technostructure » (sic) et solidaire de ce gouvernement auquel il a prêté une image et un nom.

Tout cela est expliqué aux agents qui nous interpellent en AG : « Puisque

tout se traite à Matignon et à l'Élysée, faites remonter nos exigences dans vos fédérations, demandez leur d'interpeller Fillon ». Plus le mouvement se développe, plus il devient clair qu'il n'est pas isolé, qu'il croise d'autres luttes de services publics qui n'ont peut-être pas la même faveur auprès des médias. Devant Beaubourg on parle de la Poste, sous la pyramide du Louvre, des agents de l'ONF, interdits de manifestation devant leur siège de l'avenue de Saint-Mandé, rejoignent les grévistes de la culture.

Les demandes se précisent : notre lutte a certes ses spécificités, mais elle doit être articulée avec un mouvement de tout le service public. A cet appel de la base, relayé par les secrétaires nationaux, trois fédérations répondent positivement d'emblée : la CGT, Solidaires, et nous. La porte, bien sûr, reste ouverte pour d'autres.

Voilà la FSU Culture : à la fois un style d'action et une politique. Pour l'action, l'initiative est laissée à l'imagination des militants, assurés de trouver un écho et une aide : lors d'un déplacement à Moulins, Mitterrand fut chaudement accueilli parce qu'un camarade du SNAC a donné l'alerte et organisé une action.

Côté politique il faut transmettre, relier, expliquer, anticiper le dépeçage du ministère entre une partie qui se fondrait dans le tourisme et une autre qui deviendrait un ministère de l'information — ou de la propagande.

SNAC - FSU

Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu :  
<http://fsu.fr>

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Janvier 2010 - Prix: 0.40€  
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info  
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr